

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2017

Bureau

Présidente : Mme Nathalie VERGAIN
 Vice-présidente : Mme Olga VILLARRUBIA
 Secrétaire : Mme Céline ROSSELET
 Membres : M. Christian FLURY, M. Thierry AESCHBACHER

Sont présents :

M. Thierry AESCHBACHER, M. Thierno BARRY, Mme Jeanne BENCKER, M. Thierry BRUNIER, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, Mme Martine DEGLI AGOSTI, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Sandrine GILLIERON, Mme Virginie GLASSEY, M. Christian HAAS, Mme Bénédicte MARMY, M. Alain MATHIEU, M. Eric MAUGUÉ, M. Julien NUROCK, M. Yves PAGE, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, M. Jean-Daniel REYMOND, Mme Céline ROSSELET, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, M. Martial VAN DER LINDEN, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

Excusés :

M. Christian FLURY, M. Yannick HANIFI, M. Steeve RAY, Mme Nancy RUERAT, Mme Olga VILLARRUBIA

Assistent à la séance : M. Damien BONFANTI, Maire
 M. Stéphane LORENZINI, M. Frédéric RENEVEY,
 Conseillers administratifs
 Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale
 Mme Eliane MONNIN, procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Communications du Bureau
- 3) Communications du Conseil administratif
- 4) Propositions du Conseil administratif
- 5) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) Bâtiment Communes-Réunies 86b - Centre d'action sociale - Travaux d'agrandissement - Crédit de construction (Fr. 370'000.--) (119-17.10) p. 888 Entrée en matière
 - b) Villa Bernasconi - Réfection de l'enveloppe et traitement de l'accueil et aménagements extérieurs - Crédit d'étude (Fr. 150'000.--) (120-17.10) p. 889 Entrée en matière

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

- | | | |
|---|---------------|--------------------------|
| c) Piscine municipale de Marignac - Exploitation hivernale du bassin olympique de Marignac - Crédit d'investissement (Fr. 1'500'000.--) (121-17.10) | <u>p. 889</u> | <u>Entrée en matière</u> |
| d) Octroi d'un prêt au Lancy Football club - (Fr. 140'000.--) (122-17.10) | <u>p. 891</u> | <u>Entrée en matière</u> |
|
 | | |
| 6) Commission de l'administration et des affaires économiques | | |
| - | | |
| Séance du 18 septembre 2017 - Rapporteur : M. Thierry DEROBERT | | |
| a) Nomination des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'année 2018 | <u>p. 891</u> | <u>Vote</u> |
| b) Modification du statut du personnel (congrés spéciaux) (092-17.03) | <u>p. 892</u> | <u>Arrêté</u> |
| c) Divers | | |
|
 | | |
| 7) Commission des travaux et constructions - Séance du 2 octobre 2017 - | | |
| Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY | | |
| Avenue du Curé-Baud - Bassin de rétention sous les terrains du tennis des Fraisiers - Crédit d'investissement (Fr. 212'000.--) (112-17.09) | <u>p. 895</u> | <u>Arrêté</u> |
|
 | | |
| 8) Commission des travaux et constructions - Séance du 2 octobre 2017 - | | |
| Commission des finances et du logement – Séance du 9 octobre 2017 | | |
| Rapporteurs : Mme Virginie GLASSEY et M. Thierry AESCHBACHER | | |
| a) Bouclement du crédit d'engagement (La Dépendance) - Crédit complémentaire (Fr. 5'236.37) (114-17.09) | <u>p. 896</u> | <u>Arrêté</u> |
| b) Bouclement du crédit d'engagement (Pavillon de l'Orangerie) - Crédit complémentaire (Fr. 56'343.10) (114-17.09) | <u>p. 896</u> | <u>Arrêté</u> |
| c) Bouclement du crédit d'engagement (Immeuble Grand-Lancy 96 – Bâtiment I / Sous-Bois) - Crédit complémentaire (Fr. 180'790.80) (114-17.09) | <u>p. 896</u> | <u>Arrêté</u> |
| d) Bouclement du crédit d'engagement (Immeuble Grand-Lancy 96 – Bâtiment II - Crédit complémentaire (Fr. 393'822.85) (114-17.09) | <u>p. 896</u> | <u>Arrêté</u> |
| e) Bouclement du crédit d'engagement (Salle polyvalente villa Tacchini) - Crédit complémentaire (Fr. 140'816.40) (114-17.09) | <u>p. 896</u> | <u>Arrêté</u> |
| f) Bouclement du crédit d'engagement (Achat parcelle chemin des Verjus) - Crédit complémentaire (Fr. 4'353.90) (114-17.09) | <u>p. 896</u> | <u>Arrêté</u> |
| g) Bouclement du crédit d'engagement (Bâtiment Gérard-Ternier - service de l'environnement) - Crédit complémentaire (Fr. 57'212.29) (114-17.09) | <u>p. 896</u> | <u>Arrêté</u> |
| h) Bouclement du crédit d'engagement (Lancy Tennis club du Petit-Lancy) - Crédit complémentaire (Fr. 3'959.58) (114-17.09) | <u>p. 896</u> | <u>Arrêté</u> |

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

- 9) **Commission de l'aménagement du territoire –
Séance du 4 octobre 2017 - Rapporteur : M. Thierry
AESCHBACHER**
Projet de modification des limites de zones no 30048-543 –
Lancy / route de St-Julien – Chemin de Trèfle-Blanc (115-17.09) p. 903 Arrêté
- 10) **Commission des sports - Séance du 5 octobre 2017 -
Commission des finances et du logement – Séance du 9
octobre 2017**
**Rapporteurs : Mme Céline ROSSELET et M. Thierry
AESCHBACHER**
Tennis Club Lancy Fraisiers - Rénovation du sous-sol du
bâtiment et aménagements extérieurs - Crédit
d'investissement (Fr. 1'350'000.--) (113-17.09) p. 905 Arrêté
- 11) **Résolution du PDC s'opposant à la décision de l'Association
des communes genevoises relative à l'attribution d'une
subvention de Fr. 330'000.—par le Fonds intercommunal
pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité
douce sur le Rhône** p. 913 Résolution
- 12) **Commission des travaux et constructions - Séance du 2
octobre 2017 -
Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY**
- a) Concept énergétique territorial (CET) pour la Ville de
Lancy p. 921 Information
 - b) Politique énergétique des bâtiments du patrimoine
administratif de la Ville de Lancy p. 921 Information
 - c) Divers
- 13) **Commission de l'aménagement du territoire –
Séance du 4 octobre 2017 - Rapporteur : M. Thierry
AESCHBACHER**
Point de situation sur les futures constructions de logement à
Lancy p. 922 Information
- 14) **Commission des sports - Séance du 5 octobre 2017 -
Rapporteur : Mme Céline ROSSELET**
- a) Visite et présentation du Tennis club Lancy-Fraisiers p. 923 Information
 - b) Divers
- 15) **Propositions individuelles et questions** p. 923
- 16) **Questions du public** Annexe

Mme VERGAIN : Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Lancy.

Je salue les membres du Conseil municipal, M. le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Madame la Secrétaire générale, Madame Monnin, procès-verbaliste et les chefs de service de la commune.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

J'excuse l'absence de M. VAN DER LINDEN, M BRUNIER, M. REOLON.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. HAAS : vous avez trouvé sur vos places une résolution à mettre à l'ordre du jour. En tenant compte de cet ordre du jour, si on pouvait traiter cette résolution au point 11 et ensuite décaler les informations.

Mme VERGAIN : c'est ce que je pensais justement. On passe donc la résolution au point 11, le rapport de la commission des constructions passe au point 12, le rapport de la commission du territoire passe au point 13, etc. Nous passons au vote.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté par 31 oui 2 abstentions.

Mme DEGLI AGOSTI : au point 8 d) et 8 c) on parle de l'immeuble 96. En fait, dans l'arrêté, c'est 98.

Mme VERGAIN : le point 8 c), c'est 96 et le point 8 d, c'est 98. Il y a eu une erreur. Donc, on a fait la modification, merci pour la remarque

2) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme ROSSELET : nous avons reçu une invitation au colloque 2017 de la coordination des villes de Suisse romande pour vendredi 10 novembre 2017 « Vie nocturne et sécurité, mesures prises et à prendre ». Le courrier est à disposition. Si vous voulez vous inscrire, vous pouvez le faire en fin de séance.

Nous avons reçu une copie d'une lettre adressée à M. François Longchamp sur une pétition contre les nuisances sonores du Village du soir. Si vous voulez prendre connaissance du courrier. Il est à disposition.

3) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BONFANTI : je n'ai pas de communication.

M. RENEVEY : c'est une simple communication donnée à la commission sociale. Vous avez trouvé sur vos tables un petit document qui montre ce que le service des affaires sociales met en place pour permettre à tous les Lancéens de mieux connaître leurs droits concernant les primes d'assurance maladie. Il y a un certain nombre de permanences gratuites qui sont offertes par le service des affaires sociales.

M. LORENZINI : vous avez trouvé quelques flyers sur vos places.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

La prochaine édition de Livres à Lancy se déroule conjointement avec le vide-grenier dans le préau de la salle communale du Petit-Lancy et dans la salle communale du Petit-Lancy. L'édition de cette année est consacrée à l'Afrique.

A la ferme de la Chapelle, l'exposition a commencé mercredi passé et durera normalement un mois.

Le petit flyer « Danse en famille » est un projet cantonal et Lancy y participe avec des possibilités d'aller danser en famille à la salle de la nouvelle maison du quartier du Plateau.

Un autre point, j'avais demandé lors de la dernière commission des travaux que chaque parti revienne à moi en me désignant un membre qui ferait partie du jury pour la rénovation de l'école de Tivoli. Il me manque à ce jour deux réponses, du groupe des Verts et du groupe MCG. J'aurais besoin rapidement d'un nom pour pouvoir boucler le cahier des charges et lancer la procédure.

4) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

5) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

- a) **Bâtiment Communes-Réunies 86b - Centre d'action sociale - Travaux d'agrandissement - Crédit de construction (Fr. 370'000.--) (119-17.10)**

=====

Mme VERGAIN : nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. LORENZINI : Il s'agit, dans le cadre de la LRT (loi sur la répartition des tâches), du fait que l'Hospice Général et les CAS (centres d'actions sociales) deviennent des politiques de portée cantonale. Il y a une volonté de regrouper les deux CAS dans leur volet social en un seul lieu. Ceux-ci sont situés au Petit-Lancy et au 86bis des Communes Réunies au Grand-Lancy. Le lieu choisi pour les relocaliser, ou y rester, est le 86 bis, puisqu'il y a la possibilité d'agrandir les locaux actuellement existants en profitant des trois arcades contiguës, ce qui permettra également à l'IMAD, qui partage les locaux au Clochetons, de s'agrandir également. Donc le crédit qui vous est demandé sert à financer ces travaux qui seront quelque part cofinancés par le canton puisque dans le cadre de la LRT, il est prévu qu'au moment du transfert, cela se fera au même coût qu'il y avait auparavant pour la commune. Ces travaux vont se réaliser l'année prochaine, le transfert ayant lieu à la fin de cette année, un processus a été mis en place où l'Etat, par le biais d'un loyer majoré sur un certain nombre d'années, participera ainsi à ces travaux de manière conséquente.

Mme VERGAIN : Le bureau propose donc le renvoi à la commission des travaux et à la commission des finances.

Le renvoi à la commission des travaux et à la commission des finances est accepté à l'unanimité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017**b) Villa Bernasconi - Réfection de l'enveloppe et traitement de l'accueil et aménagements extérieurs - Crédit d'étude (Fr. 150'000.--) (120-17.10)**

=====

M. LORENZINI : La villa Bernasconi, centre d'art, est un bâtiment qui appartient à la commune depuis de nombreuses années. Elle n'a jamais fait l'objet de rénovations importantes. Le bâtiment est relativement vétuste et nécessite non seulement une réfection de son enveloppe mais également des améliorations au niveau de l'accessibilité universelle et de la capacité d'offrir un accueil digne de ce nom à l'entrée du bâtiment, et de ce fait un crédit d'étude est demandé. Celui-ci portera également sur la volonté de repenser les aménagements extérieurs de la partie haute du parc ainsi que quelques petits travaux mineurs sur la partie inférieure qui seront, eux, sous contrôle du service de l'environnement.

Mme VERGAIN : il s'agit d'une entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

Mme VERGAIN : Le bureau propose le renvoi à la commission des travaux et à la commission des finances.

Le renvoi à la commission des travaux et à la commission des finances est accepté à l'unanimité.

c) Piscine municipale de Marignac - Exploitation hivernale du bassin olympique de Marignac - Crédit d'investissement (Fr. 1'500'000.--) (121-17.10)

=====

M. RENEVEY : je serai très bref puisque vous connaissez déjà le dossier. Depuis quelques années maintenant, on parle de ce sujet. Il s'agit maintenant de la réalisation concrète de ce projet d'ouverture annuelle de la piscine Marignac avec la rénovation des vestiaires et l'installation d'une couverture thermique pour en permettre l'utilisation hivernale. Les détails seront donnés lors de la commission des sports, très prochainement, et je vous invite à lui réserver un bon accueil.

Mme VERGAIN : il s'agit d'une entrée en matière...

M. HAAS : j'aurais voulu faire un commentaire.

Mme VERGAIN : on va peut-être commencer par faire voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

Mme VERGAIN : vous ne voulez pas faire un commentaire en commission, M. HAAS ?

M. HAAS : non, j'aimerais le faire en plénière.

Mme VERGAIN : il n'y a pas de commentaire, normalement.

M. HAAS : je le ferai dans les propositions individuelles.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

Mme VERGAIN : alors ce sujet va être renvoyé en commission des sports et en commission des finances.

M. AESCHBACHER : j'aimerais que ce sujet soit également renvoyé à la commission des travaux.

Mme VERGAIN : le Bureau propose à la commission des sports et à la commission des finances.

M. AESCHBACHER : nous, nous proposons également à la commission des travaux, pas une plénière, parce qu'on peut très bien le faire sans plénière, mais le groupe PLR souhaiterait que la commission des travaux s'y penche également.

M. RENEVEY : juste un petit mot. Il est prévu que ce soit discuté lors de la prochaine commission des sports qui se déroule en première partie de la commission des finances. Donc, si vous souhaitez que cela passe également en commission des travaux, il y aurait une commission conjointe finances-sports pour la première partie de la commission, puis une commission conjointe travaux-sports pour la deuxième partie de la commission, puisque la première partie de la commission traite de l'octroi de financement du Lancy FC.

M. AESCHBACHER : j'ai bien précisé, M. le conseiller administratif, que je souhaitais que cela passe en commission des travaux. Je n'ai pas demandé une commission mixte.

Mme VERGAIN : nous allons donc voter sur la proposition du groupe PLR qui est le renvoi en trois commission, la commission des sports, la commission des finances et la commission des travaux.

Mme VILLARRUBIA : je souhaiterais en fait que la commission des finances reçoive les informations tout à la fin pour éviter les répétitions. Que l'on ne fasse pas la commission des finances avant les travaux. J'aimerais que la question de la piscine de Marignac se fasse à la fin, que la commission des finances se fasse à la fin des toutes les commissions.

M. VINCENT : pour le président de la commission des finances, je demanderai cela à la fin.

Mme VERGAIN : nous allons donc voter pour que le sujet passe en trois commissions.

Le renvoi à la commission des sports, à la commission des travaux et à la commission des finances est accepté à l'unanimité.

M. LORENZINI : j'aurais une question à propos de la mixité. La commission des finances et des sports se réunissant de toute façon de manière conjointe sous peu, pour traiter du Lancy FC, pourrait-on poursuivre sur un point lié à ce dossier qui serait au moins sports et finances ?

Mme VERGAIN : étant donné qu'il a été voté le vœu que la commission des finances passe en dernier, après les deux autres commissions, je pense que ce sera fait.

M. VINCENT : puis-je demander quand aura lieu cette commission conjointe ? Nous n'avons pas reçu la convocation.

Mme VERGAIN : le 31 octobre.

Mme VERGAIN : nous allons passer au point d) si nous avons terminé le point c).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017**d) Octroi d'un prêt au Lancy Football club - (Fr. 140'000.--) (122-17.10)**

=====

Mme VERGAIN : je cède la parole au conseiller administratif, M. RENEVEY

M. RENEVEY : Dans la même ligne que toutes les discussions que nous avons déjà eues, le club, après analyse financière, a un certain nombre de difficultés qui font qu'une avance de subvention ne suffirait pas mais ne ferait que repousser le problème. Donc d'entente avec le club, le service financier et le service des sports, il y a la proposition d'un prêt, qui mettrait fin à ses difficultés, de manière définitive.

Mme VERGAIN : nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

Le Bureau propose donc une commission conjointe sports et finances qui aura lieu le 31 octobre. Nous allons voter sur le renvoi en commission conjointe.

Le renvoi en commission sports et finances est accepté à la majorité, moins une abstention.

Mme VILLARRUBIA : dans l'exposé des motifs, il est mentionné un certain nombre d'annexes. Nous avons trouvé l'annexe concernant le contrat de prestations mais pas l'avenant dont il est fait mention. Je demande que nous puissions l'avoir avant la séance.

M. RENEVEY : j'ai pris note de la demande.

**6) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES –
Séance du 18 septembre 2017 – Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**

a) Nomination des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'année 2018

=====

Mme VERGAIN : je passe la parole à M. DEROBERT.

M. DEROBERT : je vous ai présenté la répartition des présidences et vice-présidences des deux locaux de votes de la commune, qui s'est faite au prorata des forces politiques siégeant au conseil municipal. Je vous invite à voter ce soir la liste qui se trouve sur votre bureau.

Mme VERGAIN : vous avez tous reçu la liste à vos places. Je vous propose de la voter en tant que telle

La liste des présidences et vice-présidences de locaux de votes pour l'année 2018 est acceptée à l'unanimité.

Mme VERGAIN : A la demande de Mme CRISAFULLI, je fais passer la liste à signer aux présidents et vice-présidents, cela vous évitera de devoir passer à la mairie dans la semaine pour le faire.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017**b) Modification du statut du personnel (congés spéciaux) (092-17.03)**

=====

M. DEROBERT : notre commission s'est penchée sur une demande de la commission du personnel. Celle-ci nous a demandé qu'il soit précisé dans le règlement, le nombre de jours de congés spéciaux. Jusqu'à présent, ces jours étaient accordés par le Conseil administratif au cas par cas. La proposition était d'inscrire 5 jours pour des situations d'urgence, auprès de proches, conjoints et enfants. La commission s'est donc penchée sur la proposition qui nous a été faite. Elle a voulu aller plus loin encore, s'aligner sur la solution cantonale, soit 15 jours. La séance s'est penchée sur la notion de « proche » et de « conjoint » mentionnée par exemple dans le cas de partenaires enregistrés, de ménages communs, ou de dépendants économiques. La proposition comprendra l'obligation pour le personnel d'apporter la preuve par le collaborateur de l'administration dans le cas de situations cités précédemment et, mise au vote, elle a été acceptée à l'unanimité.

Mme VERGAIN : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

M. HAAS : il y a eu unanimité lors de cette commission, mais l'octroi de ces 15 jours a été fait par analogie avec le canton qui compte 25'000 fonctionnaires, alors que la ville de Lancy comprend environ 250 collaborateurs. L'idée est ici de donner un cadre notamment dans le cas de constellations familiales de plus en plus complexes, une maladie est souvent une situation difficile à gérer en cas d'emploi et ces 15 jours nous paraissent certes longs mais légitimes, sachant qu'avec cette proximité entre les chefs de service, le Conseil administratif, Mme DE GARRINI, et le personnel, il n'y aura pas d'exagération de la part du personnel sur la durée, selon les conditions qui ont été prévues et permettront à tout le monde d'en profiter dans le bon sens.

M. FLURY : Le MCG remercie la commission de l'administration et des affaires communales d'avoir accepté sa proposition d'appliquer au personnel de la ville de Lancy la même proposition en matière de congés spéciaux, telle qu'en vigueur à l'état de Genève, le plus gros employeur du canton. En substance, il s'agit de congés spéciaux pour parer à la situation d'urgence d'un proche dépendant, enfant, mère, père ou conjoint, ou d'une personne envers qui le collaborateur remplit une obligation d'entretien et qui fait ménage commun avec lui.

En acceptant d'augmenter la durée à 15 jours par an au lieu des 5 proposés par la commune, ce soir, le Conseil à l'opportunité de faire un acte remarquable en faveur de nos employés. Nous vous invitons donc à soutenir cette modification avec autant d'enthousiasme que la commission l'a fait. Je vous remercie.

M. DEROBERT : je souhaite rebondir sur ce qui vient d'être dit. En effet, cela a été accepté à l'unanimité et en discutant avec le groupe PLR, nous en sommes un peu revenus. En effet, pourquoi 15 jours alors que la commission du personnel en demandait 5. Ce que la commission du personnel nous demande, nous voulons être plus royalistes que le roi. Très bien.

Mais, comme le dit M. HAAS, nous avons 250 collaborateurs, et non pas 25'000. A un moment donné, nos conseillers administratifs connaissent les collaborateurs, ils sont proches des collaborateurs, on les rencontre assez souvent dans notre commune, petite commune bien gérée, qui se soucie du bien-être de tous.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

Je vous rappelle qu'à l'alinéa 4 – je vais vous le relire pour ceux qui ne l'ont pas sous les yeux – il est dit que le Conseil administratif statue de cas en cas, sur une demande d'obtention de congé, en cas de maladie grave d'un proche d'un fonctionnaire, père, mère, proche, conjoint ou enfant uniquement dont la durée excéderait celle prévue à l'alinéa 3.

Je pense qu'il est juste de faire confiance tant à la commission du personnel qui nous a demandé 5 jours, qu'à nos conseillers administratifs pour leur laisser le droit de regard et d'aller de l'avant avec 5 jours, qui cadrent peut être un peu les choses, mais en cas de véritable urgence et besoin, nul doute que le Conseil administratif fera bon usage de son droit. Je demanderais un amendement pour revenir à 5 jours et non pas à 15 jours.

M. LORENZINI : merci M. DEROBERT pour la confiance que vous faites au Conseil administratif, mais j'aimerais préciser un point. La commission du personnel n'a pas demandé 5 jours mais a demandé que le règlement actuel, qui laissait la totale liberté au Conseil administratif de traiter les demandes de cas en cas, clarifie le délai afin de ne plus dépendre de la décision du Conseil administratif sans en connaître les droits véritables. C'était la demande formelle de la commission. Donc, elle n'a pas demandé 5 jours.

Le Conseil administratif, par contre, a fait une analyse de ce qui se faisait dans beaucoup d'autres communes. En effet, l'exemple de l'Etat de Genève a été retenu mais d'autres communes de semblable importance à la nôtre pratiquent plutôt 5, voire 10 jours, seul l'Etat à notre connaissance est généreux au point d'offrir 15 jours. Il est vrai que la proposition que nous faisons était de 5 jours avec évidemment une porte ouverte aux cas exceptionnels puisque cela avait été largement discuté à la commission également. Il est bien clair qu'il y a des cas qui méritent un traitement différencié et qui doivent être pris en compte par le Conseil administratif.

M. MAUGUÉ: je rebondis sur ce qui vient d'être dit par M. le conseiller administratif, M. LORENZINI. La préoccupation du groupe socialiste était avant tout en lien avec les personnes proches-aidants des malades au long cours, qui doivent s'investir sur une longue période, nous avons une clarification dans ce statut intéressante à cet alinéa 4 qui permet clairement au Conseil administratif de tenir compte de ce genre de situation.

Evidemment, ce sont des congés de long cours où le droit au salaire peut être évidemment suspendu pendant ces périodes mais cela permet à la personne de retrouver son emploi après ce long congé. Par rapport aux 15 jours qui ont été proposés dans la foulée, on ne va pas s'y opposer, rejoindre le MIOPE, c'est-à-dire les règles applicables à l'Etat de Genève nous paraissent une bonne chose.

Mme VERGAIN : s'il n'y a pas de remarque nous allons voter sur l'amendement PLR de revenir à 5 jours à l'alinéa 3 : un congé maximum de 5 jours par an peut être accordé aux fonctionnaires devant s'absenter pour parer à une situation d'urgence auprès d'un de ses proches, dépendant, malade ou accidenté (père, mère, conjoint uniquement). Un certificat médical est exigé après deux jours d'absence.

L'amendement du PLR est refusé par 22 non et 11 oui.

Mme VERGAIN : nous allons voter la modification du statut.

M. DEROBERT : juste avant, désolé de reprendre la parole. Ce soir, on vient de refuser l'amendement, nous sommes très contents de l'avancée de ce projet, mais malheureusement nous ne voulions pas 15 jours mais 5 jours. Nous soutenons tout à fait ce qui a été proposé par rapport aux bénéficiaires de ce nouveau règlement mais, pour la bonne forme, nous nous

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

abstiendrons lors du vote, ce qui ne veut pas dire que nous ne sommes pas forcément d'accord avec certaines parties de ce texte.

Mme VERGAIN : est-ce qu'il y a encore de remarques sur l'arrêté ? Si tel n'est pas le cas nous allons voter l'arrêté sur la modification du statut du personnel (congés spéciaux), tel que libellé.

Modification du statut du personnel (congés spéciaux) (092-17.03)

Vu le statut du personnel de la Ville de Lancy entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014,

Attendu que l'alinéa 3 de l'article 61 dudit statut prévoit que le Conseil administratif statue de cas en cas sur les demandes d'obtention de congés, en cas de maladie subite et grave d'un membre de la famille d'un fonctionnaire,

Attendu que la Commission du personnel de la Ville de Lancy a souhaité que cet alinéa soit plus précis,

Vu l'article 30, al. 1, lettre w) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la Commission de l'administration et des affaires économiques, séances des 22 mai et 18 septembre 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui / 0 non / 9 abstentions

1. De modifier l'article 61, al. 3 du statut du personnel, intitulé « Congés spéciaux » de la manière suivante :

³ Un congé d'une durée maximale de 15 jours par an peut être accordé au fonctionnaire devant s'absenter pour parer à une situation d'urgence auprès d'un de ses proches dépendant, malade ou accidenté (père, mère, conjoint ou enfant uniquement). Un certificat médical est exigé après 2 jours d'absence.

⁴ Le Conseil administratif statue de cas en cas, sur les demandes d'obtention de congés, en cas de maladie grave d'un proche d'un fonctionnaire (père, mère, conjoint ou enfant uniquement) dont la durée excéderait celle prévue à l'alinéa 3.

⁵ Ces dispositions s'appliquent à la personne en faveur de laquelle le fonctionnaire remplit une obligation d'entretien et qui font ménage commun avec lui. Dans ce cas, le fonctionnaire fournit la preuve de l'obligation d'entretien et du domicile de la personne concernée.

2. D'adapter l'article 93 dudit statut (entrée en vigueur) en fonction de la date d'entrée en force effective de la modification de l'article 61, al. 3 précitée.

c) Divers

M. DEROBERT : suite à une question d'une commissaire, le Conseil administratif nous informe qu'une charte a été votée par l'assemblée générale de l'Union des villes genevoises invitant les habitants à agir contre la discrimination, charte comprenant une liste d'exemples de discrimination.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

L'autre divers concerne TV Lancy qui souhaite donner une courte interview des membres du Bureau pour expliquer quels seraient les sujets importants des prochains Conseils municipaux, ceci afin d'intéresser la population à nos débats. J'en ai terminé.

**7) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 2 octobre 2017 –
Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY****Avenue du Curé-Baud - Bassin de rétention sous les terrains du tennis des Fraisiers -
Crédit d'investissement (Fr. 212'000.--) (112-17.09)**

=====

Mme GLASSEY : le but du bassin de rétention est d'éviter un stress hydraulique, c'est-à-dire qu'en cas d'orage, le risque de forte affluence d'eau dans les ruisseaux est limité. À l'heure actuelle, la qualité de l'eau est bonne. La clé de répartition a été élaborée au prorata des surfaces, c'est-à-dire 10.84% pour la Ville de Lancy et le solde pour la commune de Plan-les-Ouates.

L'ensemble de la construction du bassin ainsi que la réfection figurent dans la demande de crédit, sachant que 100% de cette réalisation est pris en charge par le FIA (Fonds intercommunal d'assainissement), y compris la réfection complète des courts de tennis.

Le bassin se présente sous forme de nids d'abeilles empilés en hauteur. Par-dessus vient un enrobé, puis enfin s'ajoute la couche de finition pour les courts de tennis. Les courts de tennis seront refaits selon les règles de l'art, conformément à la volonté du service des sports et du Tennis club des Fraisiers.

Les travaux devraient commencer avant Noël, pour une durée de trois mois.

Mme VERGAIN : il s'agit d'un arrêté. J'ouvre le débat. S'il n'y a pas de remarques, nous passons au vote de l'arrêté.

Avenue du Curé-Baud – Crédit d'investissement pour la réalisation d'un bassin de rétention sous les terrains du Tennis-Club des Fraisiers (Fr. 212'000.--) (112-17.09)

Vu la nécessité de réaliser un bassin de rétention des eaux claires sous les terrains du Tennis-club des Fraisiers ;

Vu que lors de fortes précipitations, il a été constaté une insuffisance de la capacité du réseau, due notamment aux limites des contraintes de rejet dans les ruisseaux du Voiret et du Petit-Voiret ;

Vu que la plus grande partie du volume stocké dans le futur bassin provient du bassin versant situé sur la Commune de Plan-les-Ouates (89,2% Plan-les-Ouates / 10,8% Ville de Lancy) ;

Vu que ces travaux s'inscrivent dans le cadre des études des PGEE des communes de Plan-les-Ouates et Lancy ;

Vu que la totalité du financement des travaux est prise en charge par l'Etat sous forme de loyer sur 40 annuités ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 2 octobre 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 33 oui / 0 non / 0 abstention

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 212'000.-- destiné à la réalisation d'un bassin de rétention sous les terrains du Tennis-club des Fraisiers,*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 71.501,*
3. *de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 71.141,*
4. *de financer ce crédit au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique 71.452,*
6. *d'amortir la somme nette en 30 ans, dès 2018, par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 71.331,*
7. *de conditionner l'engagement de la Ville de Lancy à l'acceptation par la Commune de Plan-les-Ouates d'une délibération similaire pour sa part des travaux.*

**8) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 2 octobre 2017
COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 9 octobre 2017 -
Rapporteurs : Mme Virginie GLASSEY et M. Thierry AESCHBACHER**

-
- a) **Boucllement du crédit d'engagement (La Dépendance) - Crédit complémentaire (Fr. 5'236.37) (114-17.09)**
 - b) **Boucllement du crédit d'engagement (Pavillon de l'Orangerie) - Crédit complémentaire (Fr. 56'343.10) (114-17.09)**
 - c) **Boucllement du crédit d'engagement (Immeuble Grand-Lancy 96 – Bâtiment I / Sous-Bois) - Crédit complémentaire (Fr. 180'790.80) (114-17.09)**
 - d) **Boucllement du crédit d'engagement (Immeuble Grand-Lancy 98 – Bâtiment II - Crédit complémentaire (Fr. 393'822.85) (114-17.09)**
 - e) **Boucllement du crédit d'engagement (Salle polyvalente villa Tacchini) - Crédit complémentaire (Fr. 140'816.40) (114-17.09)**
 - f) **Boucllement du crédit d'engagement (Achat parcelle chemin des Verjus) - Crédit complémentaire (Fr. 4'353.90) (114-17.09)**
 - g) **Boucllement du crédit d'engagement (Bâtiment Gérard-de-Ternier - service de l'environnement) - Crédit complémentaire (Fr. 57'212.29) (114-17.09)**
 - h) **Boucllement du crédit d'engagement (Lancy Tennis club du Petit-Lancy) - Crédit complémentaire (Fr. 3'959.58) (114-17.09)**

Mme VERGAIN : je passe la parole à Mme GLASSEY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

Mme GLASSEY : M. LORENZINI annonce que des économies ont globalement emporté sur les dépassement. Les dépassements sont : la salle polyvalente à la villa Tacchini, l'achat de la parcelle 4309, chemin des Verjus, le bâtiment Grand-Lancy 96, la rénovation du bâtiment dépôt voirie, Gérard de Ternier 12, l'immeuble, route du Grand-Lancy 98, le pavillon de l'Orangerie au parc Chuit, résurgence d'eau et l'éclairage du Lancy Tennis Club. Ce sont les dépassements que nous avons votés.

M. AESCHBACHER : le conseiller administratif en charge explique que tous les boucllements de crédits ont été passés en revue à la commission des travaux et que, globalement, le résultat de ces boucllements laisse apparaître un solde positif.

Il revient cependant sur les dépassements significatifs et donne aux commissaires les explications nécessaires.

Le président passe alors en revue les différents boucllements de crédits.

En l'absence de question ou de commentaire, le Président soumet l'ensemble des crédits complémentaires au vote.

- **A l'unanimité, le boucllement des crédits d'engagement pour divers chantiers terminés (114-17.09) est accepté.**

Mme VERGAIN : je vous propose, comme cela a été fait dans les diverses commissions, comme nous l'avons fait pour l'entrée en matière, de voter sur la globalité des boucllements de crédit.

Le principe de voter en une seule fois sur l'ensemble des boucllements de crédit est accepté à l'unanimité.

Mme VERGAIN : Il s'agit d'un arrêté. J'ouvre le débat.

M. REICHENBACH : le groupe MCG va refuser le boucllement des arrêtés des crédits d'engagement pour les divers chantiers. Lorsque l'on prétend avoir fait des économies de CHF 1'046'550.12, cela reste relatif puisque certains crédits cités dans ce document apparaissent comme des dépenses inférieures aux prévisions alors qu'il s'agit de crédits supplémentaires en raison de travaux non entrepris par des bureaux d'architectes ou d'ingénieurs.

M. DEROBERT : j'aimerais réagir à ce qui vient d'être dit. Le MCG vient de parler d'une somme de CHF 40'000.- sur un budget des investissements - on parle par exemple du Plateau pour lesquels on a reçu les ingénieurs et les architectes - aussi conséquent que cela. Non, il y a un certain nombre de choses qui ont été économisées à d'autres endroits, le Conseil administratif a bien fait son travail, merci. D'autres éléments qui ont été dépassés sont de très vieux arrêtés, je ne vois pas pourquoi s'opposer à quelque chose qui ne concerne pas le Conseil administratif actuel qui justement a tenté de redresser la barre.

Mme VERGAIN : il n'y a plus de demande de parole. Nous allons passer au vote des arrêtés.

***Boucllement du crédit d'engagement destiné à effectuer des travaux de génie civil visant à limiter les résurgences d'eau dans le Pavillon de l'Orangerie du parc Chuit –
Crédit complémentaire (Fr. 56'343.10) (114-17.09)***

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 2 mai 2013 approuvant un crédit de construction de Fr. 360'000.-- pour effectuer des travaux de génie civil visant à limiter les résurgences d'eau dans le Pavillon de l'Orangerie du parc Chuit ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

Vu le décompte final du crédit de construction présentant un dépassement de Fr. 56'343.10 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 2 octobre 2017 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 9 octobre 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 26 oui / 7 non / 0 abstention

- 1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 56'343.10 destiné à boucler le compte du crédit de construction pour effectuer des travaux de génie civil visant à limiter les résurgences d'eau dans le Pavillon de l'Orangerie du parc Chuit ;*
- 2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 35.503 ;*
- 3. de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 35.143 ;*
- 4. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 2 mai 2013 ;*

** * * * **

***Bouclement du crédit d'engagement destiné à financer les prestations des mandataires afin de préparer la rénovation de la Dépendance (anc. Maison Roederer) –
Crédit complémentaire (Fr. 5'236.37) (114-17.09)***

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 30 mai 2013 approuvant un crédit d'étude de Fr. 5'236.37 pour financer les prestations des mandataires afin de préparer la rénovation de la Dépendance (Maison Roederer) ;

Vu le décompte final du crédit d'étude présentant un dépassement de Fr. 5'236.37 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 2 octobre 2017 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 9 octobre 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 26 oui / 7 non / 0 abstention

- 1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 5'236.37 destiné à boucler le compte du crédit de construction pour financer les prestations des mandataires afin de préparer la rénovation de la Dépendance (Maison Roederer) ;*
- 2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 30.503 ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

3. de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 30.143 ;
4. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 30 mai 2013 ;

* * * * *

Boucllement du crédit d'engagement destiné à la rénovation du bâtiment du dépôt de la voirie situé au chemin Gérard-de-Ternier 12, ainsi qu'à la pose de panneaux photovoltaïques en toiture – Crédit complémentaire (Fr. 57'212.29) (114-17.09)

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 15 décembre 2011 approuvant un crédit de construction de Fr. 2'680'000.-- pour la rénovation du bâtiment du dépôt de la voirie situé au chemin Gérard-de-Ternier 12, ainsi qu'à la pose de panneaux photovoltaïques en toiture ;

Vu le décompte final du crédit de construction présentant un dépassement de Fr. 57'212.29 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 2 octobre 2017 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 9 octobre 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 26 oui / 7 non / 0 abstention

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 57'212.29 destiné à boucler le compte du crédit de construction pour la rénovation du bâtiment du dépôt de la voirie situé au chemin Gérard-de-Ternier 12, ainsi qu'à la pose de panneaux photovoltaïques en toiture ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 62.503 ;
3. de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 62.143 ;
4. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 15 décembre 2011 ;

* * * * *

Boucllement du crédit d'engagement pour l'achat d'une partie de la parcelle 4309, sise au chemin des Verjus - Crédit complémentaire (Fr. 4'353.90) (114-17.09)

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 26 mai 2011 approuvant un crédit d'investissement de Fr. 230'000.-- pour l'achat d'une partie de la parcelle 4309, sise au chemin des Verjus ;

Vu le décompte final du crédit d'investissement présentant un dépassement de Fr. 4'353.90 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 2 octobre 2017 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 9 octobre 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 26 oui / 7 non / 0 abstention

- 1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 4'353.90 destiné à boucler le compte du crédit d'investissement pour l'achat d'une partie de la parcelle 4309, sise au chemin des Verjus ;*
- 2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 62.501 ;*
- 3. de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 62.141 ;*
- 4. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 26 mai 2011 ;*

** * * * **

***Bouclement du crédit d'engagement pour la construction d'une salle polyvalente à la villa Tacchini -
Crédit complémentaire (Fr. 140'816.40) (114-17.09)***

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 29 avril 2010 approuvant un crédit de construction de Fr. 2'500'000.-- pour la construction d'une salle polyvalente à la villa Tacchini ;

Vu le décompte final du crédit de construction présentant un dépassement de Fr. 140'816.40 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 2 octobre 2017 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 9 octobre 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 26 oui / 7 non / 0 abstention

- 1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 140'816.40 destiné à boucler le compte du crédit d'investissement pour la construction d'une salle polyvalente à la villa Tacchini ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 35.503 ;*
3. *de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 35.143 ;*
4. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 29 avril 2010 ;*

* * * * *

Boucllement du crédit d'engagement pour la remise en état de l'éclairage des courts du Lancy Tennis club - Crédit complémentaire (Fr. 3'959.58) (114-17.09)

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 29 janvier 2015 approuvant un crédit d'investissement de Fr. 120'000.-- pour la remise en état de l'éclairage des courts du Lancy Tennis club ;

Vu le décompte final du crédit d'investissement présentant un dépassement de Fr. 3'959.58 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 2 octobre 2017 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 9 octobre 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 26 oui / 7 non / 0 abstention

1. *d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 3'959.58 destiné à boucler le compte du crédit d'investissement pour la remise en état de l'éclairage des courts du Lancy Tennis club ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 34.503 ;*
3. *de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 34.143 ;*
4. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 29 janvier 2015 ;*

* * * * *

Boucllement du crédit d'engagement pour la construction d'un nouveau bâtiment sur la parcelle 3172, située à la route du Grand-Lancy 96 – Crédit complémentaire (Fr. 180'790.80) (114-17.09)

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 29 septembre 2011 approuvant un crédit de construction de Fr. 1'800'000.-- pour la construction d'un nouveau bâtiment sur la parcelle 3172, située à la route du Grand-Lancy 96 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

Vu le décompte final du crédit de construction présentant un dépassement de Fr. 180'790.80 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 2 octobre 2017 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 9 octobre 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 26 oui / 7 non / 0 abstention

- 1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 180'790.80 destiné à boucler le compte du crédit de construction pour la construction d'un nouveau bâtiment sur la parcelle 3172, située à la route du Grand-Lancy 96 ;*
- 2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 58.503 ;*
- 3. de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 58.143 ;*
- 4. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 29 septembre 2011 ;*

** * * * **

***Boucllement du crédit d'engagement pour la construction d'un immeuble
situé à la route du Grand-Lancy 98 –
Crédit complémentaire (Fr. 393'822.85) (114-17.09)***

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 28 février 2013 approuvant un crédit de construction de Fr. 4'550'000.-- pour la construction d'un immeuble d'habitation situé à la route du Grand-Lancy 98 ;

Vu le décompte final du crédit de construction présentant un dépassement de Fr. 393'822.85 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 2 octobre 2017 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 9 octobre 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 26 oui / 7 non / 0 abstention

- 1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 393'822.85 destiné à boucler le compte du crédit de construction pour la construction d'un immeuble d'habitation situé à la route du Grand-Lancy 98 ;*
- 2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 58.503 ;*
- 3. de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 58.143 ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

4. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 28 février 2013 ;*

**9) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 4 octobre 2017 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

**Projet de modification des limites de zones no 30048-543 – Lancy / route de St-Julien –
Chemin de Trèfle-Blanc (115-17.09)**

=====

M. AESCHBACHER : le conseiller administratif présente le sujet en nous expliquant que la commission doit préavisier le projet de modification de cette zone qui se situe entre la route de St-Julien et le chemin du Trèfle-Blanc.

L'objectif de cette modification est la création d'une zone de développement 3, affectée à des activités administratives, commerciales, d'équipement public et d'équipement sportif d'importance régionale.

La superficie totale du périmètre est de 28'820 m². La zone est subdivisée en 27 parcelles, dont la majorité appartient à l'Etat de Genève mais quatre parcelles restent encore en mains privées. Il précise qu'il s'agit actuellement d'une zone villa.

De nombreuses études ont été réalisées sur ce périmètre qui préconisait l'installation sur ce site de la nouvelle patinoire, ainsi que d'un P+R de 1000 places. C'est ce projet qui justifie la modification de zone, afin de permettre sa réalisation.

Il est important de préciser qu'en son temps, les autorités lancéennes avaient fait part de plusieurs observations et demandes lors de l'enquête publique à savoir : approfondir l'étude de mobilité, repenser la route de St-Julien dans ce périmètre, afin de permettre une meilleure perméabilité entre le quartier des Palettes et la future infrastructure et prise en compte de la jonction autoroutière qui va se développer sur Lancy Sud ce qui a été fait par l'Etat.

Le conseiller administratif termine en précisant qu'il n'y a qu'une seule opposition venant de l'un des propriétaires des quatre parcelles privées. Des négociations entre les parties sont en cours, l'Etat s'opposant aux arguments du propriétaire.

Lors des débats, un commissaire se souvient de l'existence d'un projet le long de la route de St-Julien, comprenant un hôtel et une salle communale pour Lancy. Il lui est répondu qu'il s'agissait d'une demande de renseignements qui n'a pas eu de suite. Il est également précisé que la commune prévoit désormais la construction de la salle communale du côté des Palettes, emplacement jugé plus judicieux que celui de la patinoire. La commune pour sa part n'a aucun projet sur cette zone.

Un commissaire se demande dans quelle mesure les habitants de la commune pourront profiter de la patinoire si celle-ci est entièrement financée par des privés. Il lui est répondu qu'il s'agira d'un équipement ouvert au public.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

Enfin des explications sont données sur la suite du projet en cas de préavis favorable de la commune. Au vote le préavis de modification de zone est accepté à l'unanimité.

Mme VERGAIN : il s'agit d'un arrêté. J'ouvre le débat.

M. FLURY : le groupe MCG s'interroge sur la nécessité de voter cette modification de zone, car, à l'instar de ce qui s'est fait sur la parcelle 6 à la Rampe du Pont-Rouge, si notre décision devait déplaire à l'administration cantonale, cette dernière pourrait s'asseoir dessus sans que nous puissions la contester. Finalement, il s'agit aussi de menacer la population des Lancéens pour construire un P + R pour faire venir des travailleurs frontaliers. Alors, le MCG s'abstiendra sur ce sujet

Mme VERGAIN : il n'y a plus de demande de parole. Je passe au vote.

***Projet de modification des limites de zone N°30048-543
Lancy – Route de Saint-Julien/chemin de Trèfle-Blanc (115-17.09)***

Vu le projet de modification des limites de zones, situé entre la route de Saint-Julien et le chemin de Trèfle-Blanc ;

Vu le plan no 30048-543 établi par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie ;

Vu que le projet vise la création d'une zone de développement 3, affectée à des activités administratives et commerciales, à de l'équipement public et à un équipement sportif ou de loisir d'importance régionale ;

Vu que l'enquête publique no 1909 s'est terminée le 19 mai 2017 ;

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre q, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 4 octobre 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

par 26 oui / 0 non / 7 abstentions

d'émettre un préavis favorable/défavorable au projet de loi modifiant les limites de zones no 30048-543, située entre la route de Saint-Julien et le chemin de Trèfle-Blanc.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

- 10) **COMMISSION DES SPORTS – Séance du 5 octobre 2017**
COMMISSION DES FINANCE ET DU LOGEMENT – séance 9 octobre 2017 – Rapporteur :
Mme Céline ROSSELET et M. Thierry AESCHBACHER

Tennis Club Lancy Fraisiers - Rénovation du sous-sol du bâtiment et aménagements extérieurs - Crédit d'investissement (Fr. 1'350'000.--) (113-17.09)

=====

Mme ROSSELET : lorsque de nouveaux quartiers sont créés, il faut construire les arrivées et les sorties d'eaux usées ou potables. Les analyses des ingénieurs ont montré que la partie la plus basse, qui permettrait de récupérer les eaux du futur quartier de Plan-les-Ouates et d'une petite partie de Lancy, se trouve en dessous des courts de tennis. Dès lors, un projet a été réalisé avec une structure de rétention d'eau en nid d'abeilles.

L'infrastructure empiètera sur les deux courts. Les bassins de rétention sont en effet nécessaires afin d'éviter une montée d'eau brutale dans les rivières ou les ruisseaux. Puisque les courts vont être démolis, la commune souhaite profiter de ces travaux pour les rénover. Il existe en effet un intérêt financier à procéder de la sorte puisque les entreprises seront déjà sur place. Les mesures de chantier n'auront lieu qu'une seule fois, ce qui permettra d'économiser environ CHF 150'000.-

La commune avait d'abord décidé d'attendre l'arrivée du tram avant de procéder aux travaux. Cependant, Plan-les-Ouates a décidé d'aller de l'avant concernant le bassin de rétention au début de l'année 2017. La commune a donc dû se mettre à jour et travailler avec le mandataire afin qu'il puisse procéder aux travaux durant l'automne, saison la plus favorable pour réaliser lesdits travaux.

Les travaux seront scindés en deux. La première partie correspond à l'aménagement extérieur, tel que le terrain de padel. En lien avec l'arrivée du tram, un cheminement pour les véhicules devra être aménagé. L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite doit aussi être prise en compte. Des gradins seront aménagés pour les spectateurs et l'éclairage sera revu. En effet, les rencontres se font généralement dès 18 heures.

Un éclairage jusqu'à 22 heures sera nécessaire. L'éclairage prévu est similaire à celui installé au Lancy Tennis Club. Il s'agit d'éclairage LED dirigé et sur minuterie. Il est nécessaire de réaliser ces travaux alors que le site est encore accessible. Il serait en effet très difficile de les réaliser lorsque le tram sera installé. La seconde partie correspond aux aménagements intérieurs, notamment les vestiaires.

La Présidente donne lecture de l'arrêté et procède au vote. Le crédit d'investissement est accepté à 7 pour (2 S, 1 VE, 1 PDC, 1 PLR, 2 MCG) et une abstention (1 PDC).

Mme VERGAIN : je passe la parole à M. AESCHBACHER pour la commission des finances.

M. AESCHBACHER : Le conseiller administratif en charge des sports présente le projet de rénovation. Il s'en suit alors un débat animé qui aborde la question du nombre de membres lancéens, le coût important de ses travaux, la nécessité ou non de les réaliser dans leur ensemble, la possibilité de faire ses travaux par étapes et finalement une demande d'un commissaire pour renvoyer ce dossier en commission des sports afin d'obtenir une variante allégée.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

Le conseiller administratif estime que la commission des sports a fait son travail.

Le débat reprend alors avec la problématique du coût des luminaires, la question de savoir si les habitants voisins avaient été consultés, la possibilité de recevoir un soutien financier pour la commune et les modalités dont les arbres abattus seront remplacés. Finalement après avoir obtenu des réponses satisfaisantes pour les uns et non satisfaisantes pour les autres, la commission, après le retrait de la demande de renvoi en commission, passe au vote.

Le crédit d'investissement pour la rénovation du sous-sol du bâtiment et des aménagements extérieurs au Tennis-club des Fraisiers (Fr. 1'350'000.-) (113-17.09) est accepté par 5 oui (2 Verts, 3 Socialistes), 2 non (PLR) et 6 abstentions (3 MCG, 3 PDC).

Mme VERGAIN : il s'agit d'un arrêté. J'ouvre le débat.

M. COLLEONI : j'espère être assez bref. Il est vrai qu'on a vu dans le dossier qu'il y a des réfections à faire, les vestiaires hommes et femmes, le local du restaurant, le dépôt des poubelles qui donne en plus sur le chemin communal, là il n'y a pas de souci, il y a aussi la problématique de l'amiante dans les mastics des fenêtres. Pour le reste ce n'est pas si catastrophique. Il est vrai que si on devait se baser sur l'exposé des motifs, c'est plutôt un problème de rangement.

En ce qui concerne les aménagements extérieurs, le lieu d'entraînement, je pense que tout le monde est d'accord, il y a quelque chose à faire là-bas. L'endroit n'est plus entretenu, il n'est même plus utilisé, il n'est pas du tout convivial et il est peu sécurisant. Faire un padel à la place serait une première à Lancy, mais d'amener des membres, je reste un peu sceptique.

Ensuite, l'éclairage sur les futurs courts, une question avait été posée lors de la commission, de voir si une étude d'impact avait été faite. Et surtout, vu les horaires, si on met des éclairages, cela va prolonger les horaires et il y a la proximité des zones d'habitation. Il n'y a donc pas eu d'étude d'impact.

En plus, d'après ce qui a été prévu, la majorité des arbres qui faisaient une barrière naturelle sont enlevés, d'où un risque de pollution sonore et lumineuse. Maintenant, au point de vue financier, il y a quand même des rubriques qui paraissent bien élevées. Il y a des travaux pour les aménagements extérieurs à CHF 151'000.- sachant qu'il y avait déjà un montant de CHF 38'000.- prévus dans le bassin de rétention pour des aménagements extérieurs.

Ensuite, il y a des mâts d'éclairage, des candélabres à CHF 150'000.- sachant que ce prix est environ l'équivalent du prix pour le terrain de foot, à ma connaissance, quand on met quatre luminaires pour un terrain de foot qui font dix-huit mètres. Donc, après tous ces points qui ont été soulevés, sans remettre en question la nécessité de rénovation, nous pensons que ce montant de crédit est trop onéreux.

Nous pensons surtout à nos futures finances communales et au soutien de nos résidents qui sont à proximité. Donc, pour tout cela, je propose d'amender cet arrêté, d'amender le crédit à CHF 1'250'000, au lieu de CHF 1'350'000.- et de rajouter un point concernant l'éclairage. Donc, l'éclairage des courts ne doit être enclenché que lorsque la luminosité ne permet plus le jeu et ne peut être utilisé que jusqu'à 22 heures.

M. COLLEONI remet en séance l'amendement.

Mme RUERAT : pour le groupe socialiste, ce projet de rénovation tel que présenté est nécessaire et opportun pour les usagers sportifs ainsi que pour la population. Ce lieu présente un intérêt majeur pour les communiers et il s'agit de le préserver. C'est pourquoi, il est

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

essentiel que cette infrastructure sportive puisse être rénovée et améliorée afin de garantir une pratique optimale du tennis et dans les meilleures conditions possibles.

De plus, le succès et la convivialité sont manifestes, c'est visible dans cet espace qui réunit à la fois les jeunes, les moins jeunes ainsi que les sportifs et les non-sportifs. Moi j'habite juste à côté et je vois cela tous les jours. C'est un vrai avantage d'avoir des courts de tennis attenants à un restaurant. D'ailleurs, on y mange très bien.

En outre, les travaux du sous-sol ainsi que les aménagements extérieurs tels que les mâts d'éclairage qui seront associés aux travaux pour le bassin de rétention permettront d'économiser une somme importante de CHF 150'000.- Pour finir, la rénovation de ces courts contribuera à augmenter le nombre d'adhérents. Il renforcera en plus le lien social entre les habitants.

Pour toutes ces raisons évoquées, le groupe socialiste va accepter cet arrêté.

M. RENEVEY : j'ai un peu de peine à comprendre la posture du parti démocrate chrétien, pourquoi ? Parce qu'on nous explique finalement en filigrane que tout va bien, que le projet est un bon projet mais qu'il coûte un peu cher et on propose de baisser le montant de CHF 1.3 million en CHF 1.2 million, sans rien enlever, on ne sait pas exactement comment on fait.

Ensuite on parle effectivement de l'éclairage. Il y a plusieurs éléments. Tout d'abord, l'éclairage sera exactement le même que celui qui a été installé – et que le Conseil municipal a soutenu sauf erreur à l'unanimité – au Petit-Lancy.

Cela veut dire qu'au Petit-Lancy, ce n'est pas cher, cela va bien, pas de souci, au Grand-Lancy, c'est cher, ce n'est pas très bien.

Ensuite, pour les horaires, encore une fois, il n'y aura pas d'ouverture prolongée. Vous le savez tout aussi bien que moi, nous sommes dans des latitudes où, en automne ou au printemps, il y a un temps qu'on dit entre chien et loup, on voit mal la balle et que simplement, cela permettra à nos jeunes, lorsqu'ils finissent l'école vers cinq heures et qu'ils vont jouer au tennis, de le faire dans de bonnes conditions.

Il n'est pas question de devoir fermer plus tard à 23 heures ou minuit, cela a toujours été 22 heures et cela restera 22 heures. Il n'y a aucune ambiguïté là-dessus, cela restera 22 heures. Cela, c'est pour l'éclairage.

Ensuite, pour les arbres, il y a peut-être quelque chose que le service des sports a sous-estimé, ce défrichage – on peut le dire – on parlait de valeur compensatoire d'environ CHF 45'000.-. Effectivement, suite aux discussions en commission des sports et en commission des finances, c'est un point qui doit être amélioré.

Nous nous engageons à replanter des arbres tout autour de ce nouveau périmètre, si possible jusqu'à concurrence de la valeur compensatoire. Donc, c'est une somme qu'il y aura en moins puisque, si on arrive à planter ces arbres autour, cette valeur compensatoire de CHF 45'000.- n'aura pas lieu. Voilà les deux réponses que je souhaitais faire sur les deux attaques dues en partie sur ce coût.

Sur le reste, encore une fois, on a aujourd'hui une opportunité et cette opportunité c'est de faire des travaux et de profiter aussi du levier du bassin de rétention. Cela veut dire que si nous faisons les travaux aujourd'hui, ce sont des aménagements qui vont durer pendant de très longues années, ce sont des travaux qui vont surtout nous coûter CHF 150'000.- moins cher.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

Si nous ne les faisons pas maintenant, cela veut dire que nous les ferions plus tard, cela veut dire, d'une part, que cet effet de levier de CHF 150'000.- disparaîtrait, qu'ensuite, si nous devons estimer que d'ici une année à trois ans, l'éclairage est une bonne solution comme au Petit-Lancy, je le rappelle puisque cela a été installé sans coup férir, eh bien, dans ce cas-là il y aurait le chantier du tram.

Après le chantier du tram, il faudrait probablement un hélicoptère pour amener les mâts parce que, avec le tram, ce sera extrêmement difficile de le faire. Donc, pour toutes ces raisons, il me semble au contraire qu'on a effectivement cette opportunité – on l'a vu dans les différentes commissions – que chacun des points sont des points qui méritent d'être discutés, et méritent d'être rénovés.

On a un crédit de CHF 1.3 millions, cela fait depuis les années 80 qu'on n'a pas eu de gros montants – il y a eu un petit montant, il y a quelques années en arrière sur la rénovation de la salle elle-même – liés à ce club house et à ce tennis. Cela veut dire que CHF 1.3 millions, réparti sur 35 ou 40 ans, cela ne semble pas excessif, du moins de mon point de vue.

Mme VERGAIN : est-ce qu'il y a d'autres interventions sur l'amendement proposé par le PDC ?

M. COLLEONI : c'est juste pour reprendre les propos de M. RENEVEY. Ce n'est pas une attaque, c'est simplement que l'on trouve que le montant proposé est trop élevé en sachant, comme vous venez de le dire, on a CHF 40'000.- qu'on peut économiser avec les arbres, on a peut-être CHF 43'000.- qu'on peut économiser avec le padel, on arrive déjà à 83'000.- avec les mâts peut-être encore CHF 20'000.-, on arrive tout de suite à CHF 100'000.-

Donc c'est à ce niveau-là, on est tout à fait d'accord avec ce projet, il faut rénover, il faut faire quelque chose mais ce n'était pas du tout une attaque.

M. SIDLER : je trouve que le procédé est un peu bizarre. C'est un travail qu'on aurait peut-être dû faire en commission, s'il y avait eu de telle velléité de vouloir attaquer ce projet d'arrêté. Cela me semble un peu délicat.

Aujourd'hui, on nous dit que si on ne compense pas les arbres avec CHF 45'000.- on fait une économie, ce n'est pas forcément vrai, vu qu'il faudra quand même planter d'autres arbres et que cela coûte. Je crois qu'on est en train de faire un peu n'importe quoi, donc soit le PDC retire son amendement, soit j'invite à le refuser. Il me semble que ce n'est pas le lieu de faire cela, ce ne sont pas de réelles économies.

C'est lors du bouclage de crédit qu'on verra à combien on a réussi à mener à terme ce chantier, mais ce n'est pas aujourd'hui en plénière le lieu de chercher des économies au hasard.

M. AESCHBACHER : je serais favorable à ce que le groupe PDC a proposé, simplement cela paraît difficile d'enlever comme cela CHF 100'000.- au hasard. Donc, on propose – et on a réussi tout à l'heure – c'est logique de renvoyer ce dossier à la commission des travaux. Pourquoi ? Parce que les deux tiers de ce montant concernent des travaux.

A ce moment-là, on pourra aller dans le sens de ce que propose le groupe PDC, c'est-à-dire de revenir avec une proposition dans laquelle on aura fait des économies, de CHF 100'000.-, CHF 200'000.- on ne sait pas. On vous propose formellement de renvoyer ce dossier en commission des travaux.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

On avait demandé à l'époque le renvoi à la commission des finances, cela n'a pas été suivi. Je vous invite à lire le rapport de la commission des sports qui a fait son travail parce qu'il s'est positionné sur le côté sportif mais jamais une commission ne s'est positionnée sur le côté des travaux.

Mme VERGAIN : donc, la discussion à partir de maintenant tourne autour du renvoi en commission.

M. FONTAINE : M. AESCHBACHER m'a coupé l'herbe sous le pied. Depuis le début, en séance de commission, on a dit qu'on n'avait pas assez d'informations sur ces travaux ; on n'avait pas la possibilité de connaître le plus, le moins de ce projet. On aurait aimé avoir trois budgets, un minimaliste, peut-être celui qu'on nous propose qui est normal et éventuellement un top, pourquoi pas plus cher.

Le problème, ce n'est pas le montant mais qu'on nous propose quelque chose de fini, à décider. En tout cas, en commission des sports et des finances, je n'ai pas eu vent de beaucoup de détails des travaux. Alors. Comme l'a dit M. AESCHBACHER, je souhaite qu'on renvoie cela en commission des travaux, éventuellement en commission de l'environnement, parce que comme on parle d'arbres, je pense que le chef du service de l'environnement a quelque chose à dire, ou alors qu'on l'entende en commission des travaux.

Autre chose, par rapport au délai, je pense qu'il y a quelques mois. Ce n'est pas un petit chantier qui va se faire, il y aura des pelles mécaniques, des gros engins, donc aucun souci de perdre un mois. En prenant une décision dans un mois, on n'aura rien perdu, cela n'aura pas ralenti le chantier. Par contre, on saura exactement ce sur quoi on va voter, sans faire des économies comme cela à la louche, mais nous, effectivement, on aimerait voir les chiffres, les plus, les moins, où on peut faire de économies, où on peut améliorer ce projet.

Pour tout cela, je vous demande le renvoi en commission.

M. RENEVEY ; encore une fois, on a eu deux commissions, commission des sports, commission des finances, vous avez eu tous les éléments, vous avez pu poser toutes les questions, les chiffres ont été donnés. De dire maintenant que c'est trop cher, que c'est trop ceci, trop cela, c'est vrai que j'ai un peu de peine à comprendre. Si c'est le padel, on connaît les chiffres, si c'est la lumière, on connaît les chiffres, pour les poubelles, on connaît les chiffres. Pour moi ce n'est pas une question de chiffres.

Ensuite, le deuxième élément, j'attire tout de même votre attention sur le risque qui existe – je pense que c'est notre devoir d'attirer l'attention sur le fait que le chantier est vraiment lié au bassin de rétention et qu'il va partir très prochainement au gré des pelles mécaniques. Donc, il y a un vrai risque de perdre environ CHF 150'000.- de travaux si, pour une raison ou pour une autre, le sujet s'enlise en commission, s'il y a encore d'autres demandes et d'autres besoins.

Encore une fois, j'attire l'attention sur ce risque.

M. COUTO : c'était pour dire ce que mon collègue Jean FONTAINE a dit, effectivement on n'a reçu qu'une seule offre avec un montant et à chaque fois, c'est comme cela, on propose un montant.

C'est bien de faire les choses toujours au mieux possible mais, comme je l'avais dit en commission, l'argent n'est pas élastique et, à un moment donné, il risque de manquer. Je pense qu'il serait plus raisonnable de nous présenter, non pas une seule valeur, mais deux ou

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

trois options avec les pour et les contre des unes et des autres. On pourra mieux choisir et cela évitera ce type de débat.

M. MATHIEU : je crois qu'il faut qu'on soit clair. Le Conseil administratif est l'exécutif de la commune. Il nous propose un projet, nous, on prend nos responsabilités, on vote pour ou contre. Si, chaque fois, il faut trois ou quatre projets pour dire qu'on prend celui-ci ou celui-là, on ne s'en sortira jamais. Donc, je propose qu'on vote pour ou contre ce projet.

Evidemment que les Verts seront pour ce projet avec un petit amendement : que les Verts souhaitent que les arbres ne soient pas indemnisés mais qu'ils soient replantés, soit sur le site, soit sur la commune.

Mme VERGAIN : donc vous souhaitez que le projet soit amendé. Mais d'abord, sur le renvoi en commission.

M. DEROBERT : j'aimerais rebondir sur ce qui vient d'être dit mais aussi par rapport à ce qui vient d'être dit par le Conseil administratif. La première chose, dans ce sujet-là, on a vu passer cela dans deux commissions, à savoir la commission des finances et, excusez-moi, jusqu'à maintenant, du moins je l'espère, les partis ici présents envoient des personnes aux finances qui s'y connaissent en finances, à la commission des sports, des personnes qui sont intéressées par le sport et à la commission de travaux, des personnes un peu plus à l'aise avec des travaux.

Ici on a une bonne façon de faire, à savoir que quand cela touche les sports, même s'il y a tout à coup x milliers de francs dans un bâtiment, on l'envoie aux sports. A un moment donné, il faut être réaliste, les commissaires des sports sont là pour les sports. On a traité tout à l'heure en point a) des projets de délibération, je ne sais pas pourquoi le centre d'action sociale, on ne l'a pas renvoyé au social puisque c'est un bâtiment qui touche le social. A un moment donné, la question est légitime, c'est de dire que ce dossier-là n'a pas été traité aux travaux alors qu'une bonne partie de ce mandat parle de chiffres attribués pour des travaux.

Je pense que c'est normal que les travaux s'en chargent. Quand le Conseil administratif dit aussi qu'il pourrait s'enliser dans des commissions, excusez-moi, je n'ai pas encore vu à Lancy un projet qui s'enlise. Je veux dire par là que quand un projet est traité dans une commission, c'est bien, quand il est traité dans deux commissions, c'est extraordinaire, rarement on a vu un projet traité en trois commissions durant cette législature. Donc, je ne pense pas qu'un seul projet se soit enlisé dans une commission.

Si c'est pour renvoyer cela une fois en commission des travaux, pour avoir une analyse qui soit un peu pertinente sur le fond des travaux à exécuter, je pense que c'est une bonne chose.

M. RENEVEY : encore un tout dernier argument, il y a aussi la problématique des interclubs. Comme vous le savez, les courts seront détruits pendant les travaux et chaque mois supplémentaire qui passe rend la pratique impossible. Donc, effectivement, avec la date des interclubs, cela deviendrait problématique si cela devait durer plus longtemps

Mme CASUTT : je vais rebondir sur différentes choses. Premièrement, je crois que la commission des sports s'est déroulée dans le tennis club, sans être à huis clos, et avec les gens du club autour. Je pense que cela a pu influencer légèrement les membres de la commission des sports.

Ensuite, je ne suis pas à la commission des finances mais j'ai lu le PV, il me semble qu'il y a beaucoup de questions qui ont été posées auxquelles il n'y a pas vraiment eu de réponse.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

La troisième chose à laquelle j'aimerais vous rendre attentifs, vous allez peut-être me traiter de dinosaure, mais à l'époque, au lieu des terrains de tennis des Fraisiers, il y avait un terrain de foot et il y avait un éclairage. Quand ils ont déplacé le terrain de foot et qu'ils ont mis le terrain de tennis, c'était un peu une condition pour les habitants, de ne pas remettre un éclairage.

Alors j'aimerais quand même qu'on fasse un petit sondage auprès des habitants, avant de dire qu'on va payer des travaux pour mettre des éclairages parce qu'on s'est retrouvé avec ce problème avec le terrain de foot des Fraisiers où on a encore, je crois, des pylônes qui traînent à côté du terrain parce qu'ils ont mis quinze à vingt ans avant d'accepter de mettre des éclairages.

Pour cela, je pense que c'est bien que la commission des travaux puisse avoir des réponses définitives et avoir quand même les réponses aux questions posées en commission des finances.

M. SIDLER : sur le renvoi en commission, j'ai deux points. Le premier, aujourd'hui, on fait le procès de la commission des sports, a priori c'est ce Conseil municipal qui a décidé de renvoyer dans ces deux commissions, on a voté et je crois que pour la commission des travaux, cela n'a pas été fait. On peut s'amuser comme cela longtemps.

J'estime personnellement que cette commission des sports a tout à fait son mot à dire et sa pertinence aussi en question de travaux. Si je suis la logique de M. AESCHBACHER, cela veut dire que cette commission des sports évalue toutes les associations sportives qui sont subventionnées, mais cela, c'est la commission des finances qui le fait. Et quand on parle d'infrastructures sportives, eh bien non, ce sont les travaux qui le font.

J'aimerais savoir quelle est la mission de la commission des sports. Est-ce que c'est de contrôler le diamètre des balles, je ne comprends pas vraiment. Pour moi, je pense que c'est un choix qui a été fait dans ce plenum de renvoyer en commission des sports et des finances.

Ensuite, effectivement, on peut déplorer que la séance après la visite n'ait pas été tenue dans une salle close. Maintenant, que le PDC en fasse le procès, c'est au président de gérer les conditions dans lesquelles la commission se déroule. Je ne peux pas aller plus que cela, je suis un peu étonné.

M. AESCHBACHER : j'aimerais juste répondre à M. SIDLER que je n'ai pas remis en question la commission des sports, j'ai dit que la commission des sports avait fait son travail. Simplement, il s'agit de travaux, comme l'a dit M. DEROBERT. A un moment donné, la commission des sports ne s'occupe pas de travaux, qu'elle ait évalué le concept sportif, elle l'a très bien fait.

J'ai lu le procès-verbal de la commission des sports, il n'y a pas eu une seule question sur les travaux du bâtiment, alors, ne me dites pas que la commission des sports a fait le travail de la commission des travaux puisqu'elle a fait le travail de la commission des sports. Et quand aux finances on pose des questions sur les travaux on nous répond qu'on ne doit pas traiter les travaux en commission des finances, que la commission des sports a réglé le problème.

A un moment donné, cela devient schizophrénique et le problème qu'on a aujourd'hui, c'est simplement parce qu'on a des techniciens au niveau des travaux qui s'occupent des sports mais on part du principe qu'ils sont assimilables, au niveau de l'administration, aux sports et donc cela va aux sports.

Je pense que la commission des sports a largement de quoi faire dans ses thématiques comme à mon avis toutes les commissions dans ce conseil municipal mais il faut peut-être une fois

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

remettre l'église au milieu du village, puis redéfinir ce qui est des travaux, ce qui est du sport, ce qui est du social. Mais je n'ai pas remis en question le travail de la commission des sports ou la commission des affaires sociales et d'autres commissions.

M. MAUGUÉ: je vais quand même dire deux mots. On en fait une usine à gaz, finances, sports, ensuite travaux, développement durable, il y a des arbres, peut-être social, on n'en finit plus. Il faut être sérieux. Ici on nous parle de coordination avec des travaux en lien avec le bassin de rétention, il y a quand même une certaine urgence de ce conseil municipal, comme vient de le dire mon préopinant, à voter ce renvoi en commission des finances et des sports en toute conscience.

Maintenant faire voter de cette manière, d'abord un, cela coûte très cher à la commune, en termes de séance et deux, on risque de manquer une opportunité de coordonner ces travaux, comme l'a dit M. RENEVEY, conseiller administratif, auparavant. Je crois qu'il faut être sérieux soit on veut rénover le tennis dans des conditions acceptables et dans un délai raisonnable soit on ne le veut pas. Nous on va s'opposer à ce renvoi en commission et on veut que cet arrêté soit voté sur le siège.

M. RENEVEY : je n'aimerais pas laisser dire que les membres de la commission des sports ont été d'une quelque manière influencés par le fait qu'elle se tenait dans le Club House. Pour celles et ceux qui étaient présents à cette séance, nous avons fait le débat dans un coin du restaurant avec personne absolument autour, le président de l'association a répondu à toutes les questions, une fois que c'était fait, il est parti. Le débat pouvait largement continuer en dehors de sa présence Je ne peux vraiment pas accepter de dire qu'il y aurait eu des pressions quelconques dans cette commission. Il n'y a absolument eu aucune pression.

Sur le reste, sur les questions auxquelles il n'aurait pas été répondu en commission des finances, j'aimerais savoir lesquelles. Il me semble que la seule question à laquelle il n'a pas été répondu – je peux vous donner l'information si vous la souhaitez ce soir – c'était le prix que payait le gérant à l'association, c'est la seule question sur laquelle il n'y a pas eu de réponse. On répond aux questions qui sont posées.

Encore une fois, on parle lumière et on veut commencer à aller interroger tous les habitants parce qu'il y aurait des habitants qui seraient gênés par la lumière, cela ne pose aucun problème à côté des terrains de foot. Cela ne pose aucun problème au tennis du Petit-Lancy et tout à coup, au Grand-Lancy cela en pose. Alors est-ce qu'il y a des citoyens de première et de seconde zone, je me pose la question.

Mme VERGAIN : je pense que tous les partis se sont exprimés.

M. FONTAINE : j'ai une question pour M. RENEVEY, j'aimerais savoir la date d'ouverture de ce chantier et la durée de la première partie de ces travaux.

M. LORENZINI : pour le bassin de rétention, l'autorisation est en force, l'objectif est de démarrer les travaux dès le délai référendaire passé, c'est-à-dire fin novembre et de terminer les travaux avant les interclubs qui sont planifiés juste après Pâques.

M. FONTAINE : donc je reviens sur ce que j'ai dit tout à l'heure. On a une ouverture de chantier qui va se faire à la fin de l'année, on a donc le temps de traiter cela en commission des travaux.

Mme VERGAIN : plus de questions M. FONTAINE

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

M. FONTAINE : cela ne fait rien. Je le dis quand même. On a largement le temps de renvoyer cela, un petit mois, en commission.

Mme VERGAIN : tous les partis ont pu s'exprimer. Nous allons donc passer au vote.

M. MATHIEU : moi j'aimerais dire que le délai référendaire, il court dès le moment où on a voté. Donc si on repousse, cela a une incidence sur le début des travaux.

Mme VERGAIN : M. MATHIEU....

M. MATHIEU : M. FONTAINE a pris la parole donc je ne vais pas me gêner. Le délai référendaire courra du moment qu'on l'a voté.

Mme VERGAIN : nous allons voter le renvoi en commission des travaux.

Le renvoi en commission des travaux est accepté par 19 oui, 13 non, 1 abstention

M. CLEMENCE : c'est quand même fantastique, comme le disait M SIDLER qu'on se déjuge soi-même en votant exactement l'inverse de ce que nous avons voté au moment de l'entrée en matière.

11) RESOLUTION DU PDC S'OPPOSANT A LA DECISION DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE Fr. 330'000.- PAR LE FONDS INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE DEDIEE A LA MOBILITE DOUCE SUR LE RHÔNE

Mme VERGAIN : nous allons passer à la résolution déposée par le PDC. Est-ce que quelqu'un du PDC veut prendre la parole pour présenter la résolution ? Mme CASUTT

Mme CASUTT : oui, il s'agit, en deux mots, de faire valoir notre droit à l'opposition d'une décision de l'ACG. Je vais lire la résolution :

Considérant :

- *Le préavis négatif, du Comité de l'ACG, décision prise à l'unanimité lors de sa séance du 4 septembre 2017 à la participation financière du Fonds Intercommunal à la construction d'une passerelle sur le Rhône reliant les Evaux (Onex) à la presqu'île d'Aïre (Vernier) ;*
- *Le risque de créer un précédent quant au financement d'infrastructures de transport par le Fonds Intercommunal ;*
- *La participation financière cantonale à la construction de cette passerelle sur le Rhône dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'agglomération de deuxième génération, mentionnant la subvention à des infrastructures de transport ;*

Vu la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017, d'accorder la subvention de CHF 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône

Conformément à l'art. 79 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

le Conseil Municipal de Lancy

DECIDE

De s'opposer à la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017, relative à la subvention de CHF 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône

Mme CASUTT : pour rappel, le fond intercommunal ne doit pas servir à des infrastructures de transport ou de mobilité. Donc, on ne voit pas pourquoi on mettrait, même si la somme ne paraît pas énorme, cette somme à ce titre-là. Donc, nous vous invitons à suivre cette résolution en sachant qu'il y a déjà un certain nombre de communes qui l'ont acceptée, telles que la ville de Genève et Veyrier. Je n'ai pas en tête toutes les communes qui l'ont déjà fait, mais je pense que, pour une fois, on peut faire valoir nos droits.

M. AESCHBACHER : pour information, c'est la deuxième fois que cette demande était parvenue à l'ACG. J'ai quelques questions. Pour rappel, le comité de l'ACG a voté à l'unanimité contre. C'est ce qui ressort des documents reçus et du débat qui a lieu au Conseil municipal de la Ville de Genève mardi. Je tiens à préciser, contre le fait d'entrée en matière sur cette attribution.

Dans ce comité, nous avons M. Damien BONFANTI. Le conseil du FI a accepté d'entrer en matière à 4 contre 3. Dans le conseil du FI, nous avons M. LORENZINI et au vote final, à l'assemblée générale, ce sont 72 oui et 68 non, sachant que ce ne sont pas les communes mais des pondérations de voix en fonction du nombre d'habitants. J'aurais voulu savoir quelle était la position officielle du Conseil administratif dans ce dossier. Et j'aimerais savoir ce que le maire de la ville de Lancy, qui était à cette assemblée générale, a voté.

Mme VERGAIN : je vais donc passer la parole au Conseil administratif, au maire.

M. BONFANTI : pour remettre en chronologie, le comité de l'ACG avait refusé, au mois de juin, cette subvention. Je n'étais pas présent au comité de l'ACG, au mois de juin. Ensuite, si je ne me trompe pas, le fond intercommunal a accepté par une courte majorité la subvention. Ensuite, cela a été posé à nouveau au comité en septembre de l'ACG où cela a été refusé à l'unanimité.

Ensuite il y a eu un vote en assemblée générale et, c'est vrai, que je me suis abstenu lors de ce vote ayant reçu quelques jours avant des informations de la part de l'ensemble des magistrats, autant de droite que de gauche, de Vernier et de Onex, sur l'intérêt à construire cette passerelle mais aussi sur le fait – et c'est vrai, que j'avais omis cette information-là lors du vote du comité de l'ACG – que cette passerelle arrivait directement sur le territoire des Evaux.

Je vous rappelle que nous sommes membres de la Fondation des Evaux et ce projet me semblait intéressant, pour que les gens puissent se rendre dans ce territoire plus facilement à pied. Du coup, je me suis donc abstenu lors de ce vote étant un peu bloqué entre le fait d'accepter et le fait de refuser. Je me suis abstenu et après, évidemment, j'ai clarifié la situation auprès de mes deux collègues du Conseil administratif lors d'une séance du CA.

M. AESCHBACHER : vous n'avez pas répondu à ma question. Quelle était la position du Conseil administratif car, à l'Assemblée des communes, vous représentez quelque part la ville de Lancy et donc le Conseil administratif.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

M. BONFANTI : il faut savoir qu'au niveau du Conseil administratif, nous ne décidons pas tout le temps de ce que nous allons voter en assemblée générale. Donc, c'est souvent le représentant du Conseil administratif qui se rend à l'assemblée générale et qui prend une décision qu'il espère être la réponse qui aurait été donnée par le Conseil administratif.

M. MAUGUÉ : j'aimerais revenir et insister sur le fond de quoi il s'agit. Il s'agit d'une passerelle entre Vernier et les Evaux. C'est une passerelle qui sera construite en profitant d'une infrastructure que les SIG mettent en place. On a toujours défendu la mobilité douce dans notre commune. On vient de nous présenter dans la commission de développement durable le plan directeur de mobilité douce de notre commune et là, j'ai vraiment de la peine à comprendre. On l'a bien dit, c'est un point idéal, Evaux-Vernier. C'est pour les vélos, c'est pour les piétons et à cela s'ajoute la solidarité avec notre commune voisine d'Onex. Nonobstant le fait, comme a dit notre maire, que nous sommes membres du Conseil de fondation des Evaux.

Sur le plan juridique, - parce que le débat est un peu éthéré comme on nous a présenté ce projet de résolution – si l'on prend la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité, on lit : *But, la présente loi a pour but d'encourager le développement de l'intercommunalité*. Ici, nous avons un projet qui est intercommunal. C'est entre deux communes, permettre aux piétons et aux vélos de pouvoir se rendre de Vernier au parc des Evaux et inversement de passer du parc des Evaux vers Vernier.

On parle ensuite du droit de subvention contribuant au financement de prestations conformes à l'art. 27 de la loi ». Que dit l'art. 27 de la loi ? : « *des investissements relatifs à des prestations à caractère intercommunal* ». On est aussi dans le cas d'investissements à caractère intercommunal. Si on prend le règlement du fond, il est dit « *prise en charge de coûts liés à la réalisation d'infrastructures, bâtiments, réseaux informatiques, etc.* ».

Certes, il y a la question de l'infrastructure routière. Mais nous ne sommes pas ici sur des infrastructures routières, on est sur une infrastructure qui a une signification beaucoup plus large. Je ne comprends pas comment notre commune vient soutenir une vision très étriquée du règlement de ce fond pour s'opposer à quelque chose qui est quand même un projet louable. Il n'y a, encore une fois, pas beaucoup de passages possibles pour les piétons et les vélos à travers le Rhône à cet endroit.

Je trouve que c'est un projet tout à fait louable et que l'on dépense, par le biais de la péréquation, un peu de sous dans un projet aussi louable, on ne peut pas raisonnablement s'y opposer. C'est pour cela que le groupe socialiste votera contre cette résolution.

M. AESCHBACHER : j'adore la solidarité entre représentants de même tendance politique. Je ne reviendrai pas, qui est à la mairie à Onex et qui est à la mairie à Vernier mais M. MAUGUÉ a raison, c'est vrai. J'ai regardé et il n'est marqué nulle part, au niveau du fond intercommunal, qu'ils ne peuvent pas soutenir des infrastructures ou d'équipement. Mais, en revanche, la question est quand même intéressante à se poser parce que cela veut dire que n'importe quelle prestation à caractère intercommunal ou assurée par une seule commune, bénéficiant aux habitants d'autres communes, pourrait être soutenue par ce fonds.

Je prends l'exemple que si on met le doigt là-dedans – et vous comprendrez que le PLR est naturellement opposé à voter ces CHF 330'000.- – cela veut dire que demain on acceptera de subventionner la passerelle du pont du Mont-Blanc que la Ville de Genève va construire et aussi assurer la passerelle de je ne sais où. Finalement, votre fonds intercommunal sera vide et on ne pourra plus rien faire. Il y a quand même des priorités qui doivent être données à ce fonds qui avaient été définies, même si elles ne sont pas dans la loi. Ce sont des priorités en

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

termes de soutien à la culture, de soutien au sport et de soutien aux crèches. Je pense que, ce soir, c'est aussi un choix politique qu'on fait. Si on met le doigt là-dedans, vous vous retrouvez confronté demain avec la passerelle du pont du Mont-Blanc.

Pour terminer, je rappelle que c'est CHF 330'000.- qui ont été demandés. Dans le projet d'arrêté qui a été voté au niveau de la ville d'Onex pour les travaux, il n'est pas fait mention que la ville d'Onex recevrait cet argent. Donc, aujourd'hui, le crédit voté par la ville d'Onex ne tient pas compte de la participation de ce fonds. Cela veut dire que si on le refuse et que par hypothèse, avec le vote de la ville de Lancy, vu le nombre d'habitants – je dirais la majorité de la population, parce que c'est assez compliqué de refuser les délibérations de l'ACG – la décision de l'ACG passe, la ville d'Onex a déjà voté le crédit, donc la passerelle se fera. La ville de Vernier a certainement déjà voté sa part et les SIG ont déjà voté leur part. Ce n'est donc pas CHF 330'000.- francs refusés qui vont faire que ce projet capotera.

C'est pour cela que le groupe PLR soutient ce projet de délibération et donc refusera l'allocation qui a été faite par le fonds intercommunal à cette passerelle.

M. SIDLER : je crois que cela a été dit. Le fonds intercommunal ne dit pas du tout qu'on ne peut pas financer ce genre d'investissement. Il faut qu'il y ait un caractère intercommunal, que cela bénéficie à d'autres communes. Il me semble que c'est une infrastructure de mobilité douce majeure. On est tous en train de promouvoir la mobilité douce. C'est vraiment un axe entre l'aéroport, Vernier, Onex, Plan-les-Ouates et les Cherpines. C'est quelque chose qui nous semble vraiment très important.

Aujourd'hui, ce n'est pas CHF 330'000.- que la ville de Lancy doit mettre, mais c'est de dire qu'effectivement, ce fonds-là peut permettre de soutenir de tels projets. Je vous rappelle que les Evaux est une Fondation intercommunale et que Lancy a des intérêts là-dedans. Ce projet relie toute une partie du territoire, de l'autre côté du Rhône, qui est difficile d'accès, notamment pour les jeunes. Je pense qu'il faut se souvenir de cela au moment où l'on va voter sur les principes.

C'est quand même aussi une infrastructure sportive parce que, mine de rien, pour les gens qui font du VTT, et il y en a certains dans cette salle, pour ceux qui font du jogging, de la marche à pied, le long du Rhône, c'est quelque chose qui va démultiplier aussi les parcours possibles depuis Lancy, depuis d'autres communes et de nombreuses communes, en fait.

Finalement, sur cette question des principes, il y a quelques semaines ou quelques mois, on a voté CHF 500'000.- sur une infrastructure routière. Rien à voir avec le fonds intercommunal, mais on a quand même voté CHF 500'000.- avec l'argent des contribuables de Lancy pour une infrastructure routière qui n'amène pas forcément un plus pour Lancy. Bien au contraire, ce fameux barreau sud, cette fameuse L1-L2 on n'y était pas du tout obligé. C'était une route cantonale qui se raccordait à un réseau national. Il y avait un fonds pour cela, le fond FORTA. Non, nous avons décidé de créer un précédent et de demander aux communes de payer pour cette infrastructure cantonale d'intérêt national.

Je ne comprends pas la logique de ces mêmes partis qui aujourd'hui viennent nous dire que l'on utilise un fonds intercommunal pour une infrastructure de proximité qui vient nous aider. Parce que là, la Confédération et le fonds FORTA ne pourront pas nous aider. On ne comprend pas très bien la position de ces partis qui, soi-disant, dans certains programmes, défendent la mobilité douce. Cela fait quelques années, c'est déjà venu une fois, c'est reparti. Il y a la possibilité de faire cette passerelle. Il faut la réaliser, maintenant, et que l'on puisse passer à autre chose.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

M. LORENZINI : je pense que l'exemple qui vient d'être évoqué est intéressant, mais c'est exactement la raison pour laquelle, notamment au sein du FI, j'étais opposé à cette dépense. Non pas à cause du montant, car il est très faible (CHF 330'000.-) alors que l'on vient de donner 5 millions pour un centre culturel à Vernier, 7 millions pour la rénovation du théâtre de Carouge, 7,5 millions pour la rénovation du Grand Théâtre. Ce n'est donc pas une question de montant mais de principe sur le fait que l'on commence à financer d'autres types d'aménagements. L'exemple que vous donnez de la L1-L2 est l'exemple exact de ce qui pourrait arriver.

M SIDLER : c'est ce qui est arrivé au niveau communal.

M. LORENZINI : cela aurait pu arriver au FI en disant que cela profitait à tout le monde la L1-L2 et qu'il n'y a aucune raison que le FI ne mette pas quelques millions pour permettre de la couvrir entièrement ou de la couvrir partiellement et que ces demandes arrivent au FI. Le FI, il faut savoir qu'il a des fonds propres à disposition. Il a des exercices relativement équilibrés, quelques années un peu de bénéfices et quelques années un peu de pertes. Mais ce n'est pas un fonds qui est extensible de manière éternelle. Il doit faire un certain nombre de choix. Pour l'instant, il s'est toujours limité dans des équipements culturels et sportifs, comme il le fait notamment pour le vote sur les enveloppes culturelles ou sportives.

Il y a eu toujours la volonté de rester dans ce créneau. C'est clair que si on se met à ouvrir le créneau, c'est un choix politique qui peut être fait. Mais l'exemple qui a été donné d'une passerelle réalisée par la Ville de Genève ou même d'une passerelle réalisée par n'importe quelle autre commune, on aura créé un précédent et après on ne pourra pas dire à la Ville de Genève, qui viendrait demander de l'argent pour une passerelle pour traverser le Mont-Blanc, utilisée par toute la population du canton, qu'on n'en veut pas. Cela veut dire que l'on devra également le financer. C'est cette raison-là qui fait que ce principe était entériné.

Mme CASUTT : pour revenir à la volonté des communes de s'opposer à cela, Onex, à maintes reprises, a défendu le fait que cette infrastructure est une infrastructure de loisirs et non une infrastructure routière et de transport. Pourtant, la subvention cantonale octroyée à cet objet, dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'agglomération de deuxième génération, stipule formellement qu'il s'agit d'infrastructures de transport figurant sur la politique mobilité. Donc, ils ont déjà touché des subventions cantonales pour cet objet. Maintenant, si on pense que cela peut amener un plus pour les Evaux pourquoi ne pas demander à la Fondation des Evaux de participer au payement de cette passerelle. Mais, le fonds intercommunal, qui jusqu'à présent a vraiment été préservé dans une mesure d'utilité plutôt pour la petite enfance, où il y a déjà énormément de choses à payer pour les projets de type artistique. Laissons la mobilité pour les fonds qui sont pour la mobilité et gardons ce fonds intercommunal pour les infrastructures auxquelles il participe actuellement.

M. VINCENT : M. LORENZINI a dit largement brillamment ce que j'allais faire, le fond de ma pensée, en réponse à ce qu'a dit M. SIDLER sur le barreau sud et la L1-L2 qui est exactement l'exemple que je voulais prendre. Cela été extrêmement bien dit, donc je ne vais pas reprendre ce que M. LORENZINI a dit brillamment. En revanche, je propose aux Verts de proposer une résolution et de demander un crédit à ce Conseil municipal pour participer au pont de Lancy.

Je me battra vigoureusement contre ce crédit demandé, mais au moins on évitera un précédent de passer par l'Association des Communes genevoises qui ne doit pas entrer en matière par rapport à cela. Si vous, les Verts, vous voulez subventionner quelque chose, faites-le. On se battra contre vous mais au moins vous n'aurez pas fait de précédent et ce sera logique par rapport à ce que l'on a voté.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

M. SIDLER : je reviens sur le précédent. Je pense que le magistrat PDC cantonal a créé un immense précédent en voulant financer des infrastructures cantonales d'intérêt national avec l'argent de plusieurs communes. Moi, je ne vois pas le problème. Vous me dites maintenant qu'il faut que cela soit les Evaux qui paient, que ce soit Lancy qui paie. Mais on parle de quoi ? Les personnes qui sont à la tête de ce fonds ont voté et ont décidé, en AG, d'octroyer cette somme. On est en train de faire opposition. Vous voulez que nous fassions opposition pour qu'ensuite nous revenions avec les Evaux. Mais laissons-leur faire leur travail. Ils ont fait leur travail et c'est une majorité qui ne nous a pas convenue, mais ce sont eux qui sont nommés pour gérer ce fonds. Ils ont accepté. C'est un petit peu surréaliste comme démarche.

M. MAUGUÉ : dans le prolongement de ce qui vient d'être dit, non seulement ils ont accepté, mais comme l'a dit M. AESCHBACHER, ils ont accepté dans le cadre juridique qui gouverne leur possibilité d'octroi de subventions. Moi, je ne suis pas du tout convaincu par les arguments dogmatiques qu'on nous oppose disant qu'il ne faut pas de précédent. Une passerelle sur le Mont-Blanc, jusqu'à nouvel ordre, il n'y a pas une commune rive gauche et une commune rive droite à la Ville de Genève. C'est une infrastructure qui est manifestement à l'intérieur d'une commune. Il n'y a rien d'intercommunal là-dedans.

L1-L2, on est purement dans une infrastructure routière. Ici, on nous parle – et M. SIDLER l'a très bien exprimé – de quelque chose qui intéresse le sport, la mobilité douce et qui a vraiment une autre dimension sans aucune commune mesure avec la L1-L2. On n'est pas en train d'ouvrir une brèche pour permettre à ce fonds de dépenser à tort et à travers de l'argent. Ici, on est sur quelque chose qui a quand même une dimension, je dirais, sociale aussi, de convivialité, de permettre de rouler en vélo, à pied, dans un passage sur le Rhône (il n'y en a pas beaucoup comme nous l'avons dit auparavant) et qui permet d'accéder aux Evaux qui est quand même un centre sportif majeur pour l'ensemble du canton, ou en tout cas une bonne partie.

Je ne comprends pas cet aspect dogmatique. Ce soir, nous avons l'impression que nos voisins à droite de l'hémicycle n'aiment pas le tennis, n'aiment pas le vélo et n'aiment pas la marche.

M. MATHIEU : c'est vrai que dans le fond de tout ce qui est dit en faveur de cette résolution, on a l'impression, d'une espèce de déni de démocratie. Tout le monde est contre cette passerelle et tout d'un coup on essaie de l'enfiler par derrière, je ne sais pas comment. Donc, je dis juste faites attention. Vu la décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoise du 20 septembre 2017, l'Association des communes genevoise a décidé de donner cet argent. On sait que c'est, avec une abstention, en tout cas, tout le reste des voix, on ne les connaît. Et que faisons-nous, de s'opposer à la décision de l'assemblée générale. On ne s'oppose pas du tout à la passerelle. Tout d'un coup, nous, Conseil municipal de Lancy, on commence à dire que l'Assemblée des communes genevoises fait n'importe quoi et on s'y oppose. Je sais que nous y avons le droit. Il y a un règlement qui nous permet de le faire. On n'est pas en train de refuser une passerelle mais de s'opposer à une décision.

M. FLURY : si j'ai bien compris, les SIG vont créer une passerelle, créer un passage rive gauche, rive droite, une installation technique pour leurs besoins propres. L'idée est de profiter de cette installation pour créer une passerelle de mobilité douce, piétons ou les cyclistes. De toute façon, la traversée va se faire, on peut y mettre une passerelle dessus, cycliste et piétons. Les autres traversées du Rhône sont au Pont-Butin ou en bas au Lignon. Cela fait donc un grand détour de Vernier aux Evaux. C'est une bonne raison pour soutenir.

Ensuite, j'ouvre une parenthèse L1-L2. Les surcoûts de 10 ou 12 millions que M. Barthassat va chercher sur la L1-L2 sont liés aux demandes des communes. Les communes traversées par L1-L2 demandent une route semi-enterrée ou carrément enterrée. C'est pour combler ce déficit

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

que le canton via l'ACG est venu aux communes demander une participation pour que cela puisse se faire.

Enfin, à l'ACG il y a un comité qui s'oppose à ce financement et un assemblé général, Mesdames et Messieurs, qui a voté oui. On ne va pas contester une décision de l'assemblée générale. Le MCG votera donc contre cette résolution.

M. AESCHBACHER : je pense que certaines personnes dans cet hémicycle devraient suivre un cours de droit constitutionnel et de droit démocratique. On ne s'oppose pas à l'assemblée générale. C'est un droit. Ce n'est pas parce que l'assemblée générale de l'ACG a décidé quelque chose. Je tiens à préciser que, jusqu'à avant la nouvelle constitution, c'est ce qui se passait. L'ACG décidait des choses et on n'avait rien le droit de dire. Or, je rappelle quand même que ce sont les communes qui financent ces fonds. Cela paraît donc juste normal que, démocratiquement parlant, les communes aient le droit de s'exprimer. Donc on s'exprime.

Deuxièmement, on n'est pas dogmatique. On est pragmatique et nous faisons de la politique M. MAUGUÉ. On fait un choix politique. C'est exactement ce qu'a dit M. LORENZINI. Je vais répéter et il est vrai qu'il n'est pas mentionné aujourd'hui les domaines couverts ou pas couverts par ce fonds. Simplement, il y a des choix politiques aujourd'hui et par rapport à la passerelle du pont du Mont-Blanc, je tiens à le préciser, *assurée par une seule commune mais bénéficiant aux habitants d'autres communes*. Rassurez-moi, les gens qui passent de la rive droite à la rive gauche sur le pont du Mont-Blanc, ce ne sont pas que des habitants de la Ville de Genève. Donc, demain, la passerelle pour les piétons et les cyclistes que la Ville de Genève installera et dont elle profitera naturellement sera assurée par une commune mais bénéficiera aux habitants de plein de communes et ils viendront pour qu'on la finance.

La problématique est là et c'est un choix politique. Aujourd'hui, on a le droit de s'exprimer là-dessus. On est encore en démocratie et on le fait. Ce n'est pas des questions d'être dogmatique ou de ne pas être pragmatique.

Je termine en rappelant que si de toute façon on refuse ce montant, la passerelle se fera. Dans les crédits qui ont été votés, ils n'ont pas intégré les CHF 330'000.- du fonds. C'est sous réserve de l'acceptation, mais les conseils municipaux – en tout cas celui de Onex car j'ai 11 pages de la résolution qui a été votée par rapport à ces travaux, avec explication des travaux et c'est mentionné noir sur blanc, c'est un tiers pour les SIG, un tiers pour Onex – s'il n'y a pas 330'000 francs qui viennent, ils ont déjà voté leur part. Je pense que la ville de Vernier l'a certainement fait, les SIG l'ont certainement fait aussi. La passerelle se fera. Ce n'est donc pas une question de finance mais c'est une question purement politique et de savoir ce que l'on va faire à l'avenir avec ce fonds.

M. BONFANTI : pour revenir sur les propos de M. AESCHBACHER, à un moment donné, si des partis politiques ne sont pas convaincus par rapport à ce fonds, qu'ils demandent la modification au niveau de l'ACG. Mais jusqu'à maintenant, cela n'a jamais été le cas. Il n'y a pas eu de modification par rapport à cet article. A un moment donné, une modification pourrait être faite qui précise quel type d'infrastructure peut être payée ou pas, peut être subventionnée pour la réaliser ou pas. Mais, jusqu'à présent, ce n'est pas le cas. Quand on parle d'infrastructures je m'excuse, mais il me semble qu'une passerelle est une infrastructure. Donc, les membres qui font partie de ce fonds ont, à une courte majorité, accepté cette passerelle dans la mesure où elle respectait les critères liés à ce fonds. C'est ce qui est fait de manière générale par rapport à ce fonds.

Maintenant, une autre raison qui est peut-être plus importante et pour reprendre l'exemple de la L1 et la L2, c'est le principe de solidarité. Ce principe de solidarité qui fait, qu'à un moment donné, pour la L1 et la L2, des petites communes sont venues nous voir en disant

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

« on ne veut pas de routes en surface et on souhaite avoir une route qui soit le plus cachée possible. On a besoin de vous pour nous aider financièrement ». Ces petites communes ayant des budgets relativement petits, ce sont les grandes communes qui ont mis une part, je crois pour Carouge au-delà du million et pour Lancy CHF 500'000.-. On pourrait reprendre l'exemple de M. AESCHBACHER qui consisterait à dire que, de toute façon, à Lancy on aurait pu refuser les CHF 500'000.- car de toute façon cela se serait fait sans les CHF 500'000.- vu qu'il y a plus de 10 millions qui sont demandés. On pourrait dire ici la même chose. Ce n'est pas les CHF 330'000.- qui ne seront pas donnés qui vont bloquer la passerelle. Mais on parle de solidarité avant tout.

Je vous rappelle aussi qu'à l'ACG, il y a beaucoup de subventions qui sont données pour des projets dans des communes. Toutes les communes paient pour des projets qui sont exclusivement dans d'autres communes. Je ne sais pas si vous êtes au courant de cela, il y a des projets qui ont été acceptés hier, des objets, des manifestations d'ordre culturel qui ont lieu à Hermance, dans d'autres communes et dont l'ensemble des communes genevoises paient une partie pour des raisons de solidarité et aussi parce que certains habitants de notre commune profitent de ces manifestations. Je peux prendre l'exemple du festival de la Bâtie qui n'a pas lieu sur notre commune mais qui est en partie payé par notre commune et d'autres communes du canton. Là, on ne dit rien et l'on considère que solidairement on peut participer à cela. Par contre, là, nous avons une passerelle qui arrive directement sur un enjeu qui nous touche, car nous sommes membres de la Fondation des Evaux et que nous y mettons de l'argent.

J'ai aussi entendu Mme CASUTT qui disait qu'ils auraient pu directement faire la demande à la fondation, oui, mais cela nous aurait coûté beaucoup plus cher. Là, c'est l'ensemble des communes qui vont participer à cette passerelle alors que si c'était juste la fondation des Evaux qui participait à ce financement, cela aurait coûté beaucoup plus cher à la commune de Lancy vu qu'il n'y a que 5 communes qui font partie de cette fondation et non 45 communes. Pour moi c'est vraiment la question de la solidarité qui est derrière. Si, à un moment donné, on commence à se poser la question de savoir quelle commune a droit à ces subventions liées à des infrastructures ou laquelle n'y a pas droit, on va commencer à aller loin et cela risque d'être relativement compliqué au niveau de l'ACG.

Mme CASUTT : pour revenir sur ce qui s'est dit que nous serions contre ce qui se décide à l'assemblée générale de l'ACG, d'accord, mais alors l'assemblée générale de l'ACG s'est quand même permis d'aller contre ce que leur comité leur demandait de décider. C'est à ce même titre qu'on le fait. C'est la démocratie. Ne venez donc pas dire que nous discréditons l'assemblée générale. C'est au même titre que quand on fait un référendum, quand une loi est décidée par le gouvernement. C'est donc tout à fait notre droit en tant que commune et on a intérêt à l'utiliser.

M. HAAS : je vais être relativement court, car il y a quelque chose qui est intéressant et j'étais un peu déçu de ne pas avoir pu faire mon intervention avec l'histoire de la piscine. M. BONFANTI me permet d'avoir le pied à l'étrier. Je vais donc venir sur quelque chose d'assez intéressant. On a parlé d'infrastructures et de principe de solidarité. Au mois de mars, dans la Tribune de Genève, de la bouche de M. Frédéric RENEVEY : « Comme cette nouvelle infrastructure profitera aux nageurs de tout le canton, il n'y a pas de raison que cela soit à Lancy de financer l'entier du projet ».

Aujourd'hui, dans le message de la piscine, Mesdames, Messieurs, Onex dit qu'ils n'entrent pas en matière car ils n'ont pas de sous pour cela. Plan-Les-Ouates a un projet aux Cherpines et ils ne sont pas très chauds pour la piscine de Lancy et Samy Kanaan, dans un message qui noie le poisson, dit en gros qu'il y aura des trucs au PAV et à Carouge. Donc, le principe de solidarité pour la piscine de Lancy, alors que c'est une infrastructure qui se veut cantonale, il n'y en a pas.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

J'aimerais donc quand même que l'on mette tout cela en perspective. Il y a la politique, mais je vais le préciser, car j'ai eu un regard de M. SIDLER et j'aimerais le rassurer, je ferai du VTT tout bientôt sur cette passerelle. Je suis un fan de ce genre d'itinéraire. Le financement est déjà fait. Les SIG ne sont pas à CHF 330'000.- près, je peux vous dire. Quand je vois les factures... [rires]. Le financement on l'a déjà, cela a été dit à plusieurs reprises. On parle ici de principe de solidarité et il y en a un qui est intéressant, pour ces CHF 330'000.- il n'y en a pas besoin fondamentalement.

M. FLURY : juste en bref, pour conclure, la commune de Lancy ne manquera pas de demander la participation de l'ACG pour la future passerelle de La Praille. Cette passerelle qui reliera le PAV à l'avenue Eugène-Lance et, à ce moment-là, on devrait récupérer les milliers que l'on perdrait sur la passerelle de Vernier.

Mme VERGAIN : on conclura peut-être le débat avec M. DEROBERT.

M. DEROBERT : conclure, j'en arriverai juste après car je voulais déposer une motion d'ordre pour qu'on passe au vote, mais je voulais juste souligner que je suis très amusé ce soir de voir nos amis sur la droite qui font usage régulier du référendum donc, contre des personnes que nous avons élues et à des responsabilités et régulièrement on a des référendums qui sont posés sur la place, qui coûtent des millions à la communauté genevoise et aujourd'hui, tout d'un coup, parce qu'on utilise un droit que nous avons aussi, comme le référendum, ils s'en offusquent, cela m'amuse un tout petit peu.

Mme VERGAIN : tous les partis ont pu s'exprimer largement. Nous allons donc passer au vote.

La résolution est refusée par 19 non, 13 oui et une abstention.

12) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – séance du 2 octobre 2017
Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY**a) Concept énergétique territorial (CET) pour la Ville de Lancy**

=====

Mme GLASSEY : la ville de Lancy s'engage à réduire sa consommation d'énergie fossile, d'énergie primaire ainsi que ses émissions à effet de serre de 20%. Le volet énergie consiste tout d'abord en un état des lieux au niveau de la température des bâtiments, ce qui donnera une quantité de chaleur permettant de savoir s'il faut s'orienter vers des énergies de réseau ou des énergies décentralisées. Suivra une élaboration de la planification énergétique, démographique et économique, à tous les niveaux, à l'état actuel et à l'état futur, à l'horizon 2030. Une fois ces plans mis en place, les résultats permettront de s'assurer que l'orientation est bonne et que les projets sont atteints.

b) Politique énergétique des bâtiments du patrimoine administratif de la Ville de Lancy

=====

Mme GLASSEY : notre commune doit affiner son travail quant au concept énergétique territorial. Plusieurs objectifs relatifs aux composants générant de la chaleur, du gaz, etc. et

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

relatifs à la consommation d'eau et d'électricité ont été fixés, une à long terme et l'autre à court terme, 2020. A noter que la consommation d'énergie n'est pas une science exacte. Un décalage se fait souvent sentir entre la théorie et la réalité, en raison du facteur humain. Typiquement, le fait de chauffer une pièce à 24 degrés alors que les calculs prévoient 21 degrés engendre un décalage dans les données.

La commune possède 62 bâtiments répartis selon des classifications : administration, écoles, lieux de rassemblement et autre. L'objectif est de réduire de 20% l'énergie électrique et thermique, la consommation d'eau et l'émission de gaz à effet de serre. L'étape intermédiaire d'une réduction d'au moins 5% est fixée pour la fin de la législature. A noter que les écoles sont nos plus grands consommateurs en énergie thermique.

Quant à la partie électrique, les écoles sont à nouveau en première place, ainsi que pour la consommation d'eau, suivies par l'administration.

c) Divers

=====

Mme GLASSEY : M. GUERITEY nous indique que le jury pour l'école du Plateau siègera le mercredi 6 et le jeudi 7 décembre.

13) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – séance du 4 octobre 2017 Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER

Point de situation sur les futures constructions de logement à Lancy

M. AESCHBACHER : le Conseil administratif rappelle que cette demande est issue de la commission. Il précise que les données prises en compte datent de 2016 mais seront prochainement actualisées.

Il ressort de la présentation que Lancy est la troisième commune du canton en nombre d'habitants. Entre 2008 et 2017, le nombre d'habitants a progressé de 14% et la ville a donc subi une forte densification. Actuellement, il y a 31'586 habitants pour 13'631 logements.

D'ici 2025, il est prévu une augmentation de 3'889 logements pour 8'445 habitants. Lancy devrait atteindre les 41'940 habitants et le nombre de logements atteindre 17'520.

Les commissaires assistent ensuite à une représentation cartographique des constructions à venir, représentation qui a été générée à partir du système SITG géré par le SIACG.

Les commissaires demandent si la commune connaît le nombre de véhicules et de places de stationnement sur celle-ci. Il est répondu que la commune va se renseigner.

Il est enfin précisé aux commissaires que la commune suit le guide concernant la densification mais que ce dernier n'est entré en force que tout soudain.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017**14) COMMISSION DES SPORTS - séance du 5 octobre 2017**
Rapporteur : Mme Céline ROSSELET**a) Visite et présentation du Tennis club Lancy-Fraisiers**
=====

Mme ROSSELET : le club a été fondé en 1972 par des amis. Au départ, les vestiaires étaient partagés avec le club de football. Il n'y avait que les trois courts qui se situent à l'avant. Les trois courts à l'arrière se sont développés par la suite. L'école de tennis accueille 180 juniors. M. Berchet, Président, précise que la majorité des joueurs sont des communiens. Le club compte entre 280 et 300 membres. 150 juniors ont moins de 20 ans. Il y a également une équipe de joueurs de plus de 65 ans, formée pour les interclubs. La moyenne d'âge se situe autour des 40 ans. M. Berchet explique que les finances sont saines.

Le club n'a jamais été dans le rouge, bien que la cotisation de CHF 300.- par année et par adulte soit l'une des moins chères des clubs de tennis du canton. Les juniors paient CHF 180.-, les étudiants CHF 200.- et les enfants de moins de 5 ans ne paient pas. Il existe des rabais pour les couples. Le club est ouvert toute l'année et le paiement de la cotisation permet de jouer du 1^{er} janvier au 31 décembre. Pour ce qui est de la bulle, installée en automne, celle-ci fonctionne différemment. Il est nécessaire de la louer. La bulle permet de pouvoir jouer en hiver. M. Berchet précise qu'il est possible de jouer sous la bulle pendant 24 semaines chaque année. Elle a été achetée il y a 12 ans mais est toujours fonctionnelle alors que la durée de vie annoncée était de 10 ans.

b) Divers
=====

Mme ROSSELET : j'en ai un. M. CARNAZZOLA informe que le 28 octobre, les 8 meilleures équipes nationales de tennis de table s'affronteront à la salle Stitelmann.

15) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS
=====

M. AESCHBACHER : j'ai une question écrite et j'aurai une autre question après. Je vais vous lire ma question écrite.

Accueil de la compagnie Royal de Luxe : combien cette manifestation a-t-elle coûté à la ville de Lancy ?

Du vendredi 29 septembre au dimanche 1^{er} octobre 2017, les géantes de la compagnie française Royal de Luxe ont défilé dans les rues de Genève. Lors de cette importante manifestation, de nombreuses forces de Police ainsi que la Protection civile ont été engagées afin d'en assurer le bon déroulement.

A cette occasion, tant la Police municipale de Lancy que la Protection civile Lancy-Cressy (ORPC) ont été engagées.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

L'association pour la venue des géants à Genève, en charge du financement, a articulé le chiffre de CHF 2'200'000.- pour son budget. Mes questions sont donc les suivantes :

- La ville de Lancy a-t-elle également participé financièrement au budget de la manifestation et si oui, pour quel montant ?
- La ville de Lancy a-t-elle offert des prestations en nature et si oui, de quel type et pour quel montant ?
- Combien ont coûté les engagements du personnel communal, à savoir la Police municipale et le personnel de l'ORPC et qui a payé ces prestations ?

La deuxième question est intervenue en regardant l'exposé des motifs sur la piscine. Je constate que le montant est au budget, donc j'aimerais savoir pourquoi cela doit passer à la commission des finances.

M. LORENZINI : c'est le budget 2018.

M. AESCHBACHER : d'accord, merci.

M. VINCENT : j'ai deux questions, ou plutôt un quizz et une question.

Je suis un trou béant au milieu d'un immeuble de la commune. J'ai coûté CHF 30'000.- aux contribuables lancéens. Le PLR avait refusé ces CHF 30'000.-, inutile de le dire. Je mesure 2.7 mètres sur 2.8 mètres. J'ai été construit pour passer des films et des images, mais à Lancy je ne passerai que du texte. Je suis l'écran de l'Espace Palettes. Il y a un grand trou. Est-ce qu'un jour l'écran sera installé ? Est-ce qu'il arrivera ? Qu'en est-il de cette dépense somptueuse ? Il ne passe que quelques messages, lorsque des conférences ou des événements ont lieu. Je m'interrogeais sur ces CHF 30'000.- que nous avons dépensés.

Mme VILLARRUBIA : j'ai une question écrite au Conseil administratif concernant les bâtiments, maisons et villas individuelles inoccupées.

A l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal de ce soir, un point de situation a été fait sur les futures constructions de logements à Lancy. De même, une information a été donnée sur la politique énergétique des bâtiments du patrimoine de la ville de Lancy.

Considérant que la commune est propriétaire de différents types de bâtiments, notamment des maisons individuelles, nous souhaitons savoir :

- Quels sont les bâtiments, maisons et villas individuelles propriété de la commune qui sont actuellement inoccupés.
- Pour chacun de ces bâtiments, quelle est l'année de construction et, le cas échéant, quels ont été les travaux de rénovation et assainissement effectués et en quelle année ?
- Pour chaque bâtiment, depuis quelle année est-il inoccupé et quelle est la politique générale du Conseil administratif vis-à-vis de ces bâtiments inoccupés ?

Nous vous remercions par avance.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

M. FLURY : j'ai une question et une demande.

J'aimerais savoir depuis quand et pour quelle bonne raison est-ce que les chiens, même tenus en laisse, sont bannis de certains de nos parcs de la commune ? Vu les montants considérables consacrés à leur acquisition et à leur entretien, ne serait-il pas judicieux que les espaces soient accessibles à tous ?

La demande : le signal obligation de tourner à droite, au sortir de la place des Ormeaux pour diriger les voitures à droite sur la route de Chancy, a pivoté. Actuellement, il n'est plus visible depuis la place des Ormeaux. Si on s'y conformait, tous les véhicules descendant la route de Chancy devraient tourner au Vieux-Chêne. Est-ce qu'il serait possible que les services compétents mettent le panneau dans le bon sens ? Subsidiairement, s'il était dans le bon sens, cela éviterait aux gens de partir des Ormeaux tout droit sur l'avenue Louis-Bertrand. J'en ai vu plusieurs ces derniers jours. Je ne mets pas en question la Police municipale mais s'il était possible de mettre le panneau à la bonne place, les gens s'y conformeraient. Merci.

Mme CASUTT : on va passer dans les choses plus sympathiques et joyeuses. Je voulais souhaiter un bon anniversaire à notre Présidente et la remercier pour la sortie du Conseil municipal. Je crois que tout le monde a été très content de cette sortie qui nous a permis de découvrir des lieux de Rome, ce qu'on n'aurait pas pu faire sans elle.

Les Conseillers municipaux applaudissent et chantent son anniversaire à la Présidente.

Mme VERGAIN : je vous remercie beaucoup. Les réponses du Conseil administratif, s'il y en a.

M. BONFANTI : Pour répondre à la question concernant l'écran, il est actuellement en réparation dans une entreprise. Il a eu un petit problème. Pour répondre à la question concernant les chiens, il n'y a pas eu de nouvelle politique par rapport aux chiens tenus en laisse ou non dans les parcs. Il y a aussi la problématique de la Loi sur la zone forêt. Quand on est en zone forêt, les chiens doivent être tenus en laisse. Sinon, ils n'ont pas une obligation d'être tenus en laisse. Mais ça dépend aussi des parcs. Je vais me renseigner plus précisément pour vous répondre lors de la commission du développement durable.

M. RENEVEY : je vous réponds volontiers. C'est une décision du Conseil administratif de faire en sorte que, dans les parcs où il y a des jeux pour enfants, les chiens sont interdits. Dans les parcs où il n'y a pas de jeux pour enfants, les chiens sont autorisés.

M. BONFANTI : la réponse sera plus complète en commission du développement durable. Sinon, le Conseil administratif se joint à moi pour vous souhaiter un bon anniversaire et souhaite vous offrir des fleurs.

Mme VERGAIN : merci beaucoup. Est-ce que vous avez d'autres éléments de réponse pour les questions qui ont été posées, sachant que les questions écrites devront être reconduites ?

M. LORENZINI : on va se dépêcher pour réussir à répondre dans le délai de 30 jours. Elle est copieuse et nécessitera un peu de travail. Par rapport au panneau, on va regarder dans les limites cantonales ce qu'on peut faire par rapport à cela.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2017

Mme VERGAIN : est-ce que le public a des questions ? Si tel n'est pas le cas, je lève cette séance. Merci à toutes et à tous.

La séance est levée à 22h04.

La Secrétaire :

Céline ROSSELET

La Présidente :

Nathalie VERGAIN

VILLE DE LANCY

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.